

ABONNEMENTS:

Par année..... 50 cts.
Six mois..... 30 cts.

PAYABLES D'AVANCE

Pour pouvoir discontinuer, il faut payer les arrérages et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien refuser le journal.

LA JUSTICE

EDITION HEBDOMADAIRE

JOURNAL DE NOUVELLES

ANNONCES:

Première insertion..... 15 cts.
Autres insertions..... 8 cts.
Naissances, mariages ou décès..... 25 cts.

Les annonces suivantes seront insérées pour un cent le mot:
Demandes d'emploi, demandes de postes, mémoires ou employes, Annonces pour chambre ou pension.

Adressez toutes lettres pour ce Journal: LA JUSTICE, Québec.

L. J. DEMERS & FRERE, Editeurs-Propriétaires

BUREAUX: 39, rue de la Fabrique, Québec

QUEBEC

SAMEDI, 19 JANVIER 1895

COUP DE FOUDRE EN FRANCE

La CRISE MINISTERIELLE AGGRAVEE

Par la démission du président Casimir-Perier

LA CONSTERNATION A PARIS

Paris, 15—Le président Casimir-Perier, après une conférence avec le président du sénat M. Challemel-Lacour, ce matin, a chargé M. Brisson, président de la chambre des députés, d'entreprendre la tâche de former un cabinet. M. Brisson a refusé.

Les chances sont encore en faveur de M. Bourgeois bien qu'un certain nombre des modérés se prononcent pour M. Félix Faure. Mais on ignore s'il acceptera.

Paris, 15—M. Casimir-Perier a résigné comme président de la République française. Il a annoncé sa démission ce soir à une réunion spéciale du cabinet, après avoir préalablement déclaré à M. Challemel-Lacour, le président du sénat, qu'il était dans l'impossibilité de résoudre le problème que la démission du cabinet Dupuy a fait naître.

La nouvelle de la démission du président, s'est répandue dans Paris comme une traînée de poudre, et a jeté la consternation dans tous les cercles. Le premier renseignement à ce sujet publié par les journaux, fut d'abord considéré comme absurde, mais il ne tarda pas à être confirmé.

Et que quelques instants les bureaux publics et les bureaux des journaux furent entourés d'une foule compacte anxieuse de se renseigner sur la crise qui venait de s'aggraver d'une façon si inattendue.

L'AVIS OFFICIEL DU PRESIDENT

La note suivante, dictée ou écrite par M. Casimir-Perier, a été publiée dans la soirée:

"Le président de la République a pris la résolution de se démettre de ses fonctions officielles. Les délibérations et le vote d'hier à la chambre des députés, ne sont, à ses yeux, que les incidents secondaires de l'agitation qui a été commencée contre l'action du Parlement, de la liberté publique.

"Il avait espéré que le président de la République, étant dépourvu de moyens d'action, resterait en dehors des agitations de partis et que la confiance de tous les partis politiques lui donnerait la force et l'autorité nécessaires. Il avait espéré que ceux qui, malgré lui, l'avaient placé à un poste où il ne peut dépendre de lui-même, entreprendraient la défense du premier magistrat de l'Etat. Il a prié les ministres de retirer, provisoirement, leur démission en vue d'assurer la transmission régulière de ses pouvoirs à son successeur."

M. Charles Dupuy, président du conseil, a informé les présidents du Sénat et de la Chambre des députés de la démission du président de la République, et ils vont convoquer le Parlement immédiatement.

M. Challemel-Lacour, président du

Sénat, a été interviewé par le correspondant de la Presse Associée au sujet de la démission du président. Il a déclaré qu'il n'avait pas encore décidé s'il allait convoquer l'Assemblée Nationale pour le 18 ou le 19 janvier courant, afin d'élire un successeur à M. Casimir-Perier. Il annoncera probablement, demain, à l'assemblée du Sénat et de la Chambre des députés, la date de cette convocation.

L'allégation que fait M. Casimir-Perier dans la note qu'il a publiée ce soir, que sa position de président de la République ne lui permet pas de se défendre, est expliquée, s'il faut en croire l'information obtenue par le correspondant de la Presse associée, par le fait que ayant été sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet qui a conclu les conventions des chemins de fer en 1883, il considère que le vote adverse donné à ce sujet dans la chambre, lundi, l'atteint personnellement, bien qu'il n'ait pas droit de vote dans le cabinet lorsque ces conventions ont été faites. Quelle que soit la raison qui ait motivé sa démission, il démontre jusqu'à quel point il est décidé à combattre les socialistes, qui, selon lui, ne cherchent qu'à provoquer une révolution.

Lorsque le correspondant de la Presse Associée a quitté la Chambre des députés, à 7.30 h., ce soir, on était bien loin de soupçonner que M. Casimir-Perier était sur le point de démissionner. Aussi, la nouvelle de ce grand événement a eu l'effet d'un coup de foudre dans toute la France.

Paris, 16—Les ministres se sont réunis ce matin, mercredi, à 1 heure pour discuter la position faite à la France par la démission de M. Casimir-Perier. Une réunion de la chambre des députés aura lieu cette après-midi au sujet de l'élection du successeur du président de la République Française. Les journaux condamnent énergiquement l'action du président.

Le Journal des Débats dit: "L'histoire se chargera d'expliquer la retraite de M. Casimir-Perier. Il reste à savoir si son action sera justifiée."

Le Gaulois décrit l'action du président comme déshonorante.

UNE LUGUBRE PROCESSION

Un peuple couronné d'épines implorant la madone

On signale de Rome une scène qui s'est passée à Oppido Mamertino, un des districts les plus éprouvés par le tremblement de terre:

Il y avait procession dite de la pénitence. Un long cortège s'échelonnait à travers la bourgade. Des jeunes gens, la tête couronnée d'épines, portaient sur leurs épaules une statue de la Vierge.

Chaque mouvement de la statue, de son pavois, enfonçait davantage les épines dans les crânes, créant des traces sanguinolentes.

L'évêque, couronné d'épines, précédé de son clergé, des congrégations laïques, des personnages de la commune, suivi de la foule pleurant, gémissant, psalmodiant, accompagnait la statue implorée de la madone.

Tous les assistants étaient coiffés d'épines. Détail lamentable: des femmes du peuple, leurs enfants dans les bras, avaient aussi garni d'épines les crânes de leurs pauvres marmots, en signe d'expiation et de deuil.

Une prière sourde, lente, continue, un long gémissant, un sanglot rythmé montait de ce peuple.

Plus de 10,000 personnes des communes environnantes étaient accourues pour assister à la lugubre procession.

Celui qui veut guérir vite et bien son rhume ou sa bronchite trouvera un remède efficace et sûr dans le Baume Rhumat. Toutes les pharmacies en sont pourvues. Prix 25 cents la bouteille.

TERRIBLE ACCIDENT

Butte, Mont., 16—Pendant un incendie à la gare du chemin de fer Montana Central, le feu s'est communiqué à plusieurs chars chargés de poudre, qui ont fait explosion. La détonation a été terrible. Plusieurs pompiers et spectateurs se sont fait tuer.

Les chars ont été mis en pièces, et leurs débris lancés dans toutes les directions.

Des ambulances ont été mandées et des médecins appelés pour donner des soins aux blessés.

Le théâtre de la catastrophe ressemble à un champs de bataille, il est couvert de morts et de blessés. La gare et l'édifice servant d'entrepôt ont été littéralement mis en pièces par l'explosion. On croit que plusieurs personnes ont été ensevelies sous les décombres.

Comme l'incendie menaçait tout le reste du village, les pompiers ont été appelés en toute hâte pour empêcher l'élément destructeur d'étendre ses ravages plus loin.

Plusieurs des morts et des blessés ont été projetés à de grande distance par la force de l'explosion.

On estime à pas moins de 75 le nombre des pertes de vie. Les dommages à la propriété s'élèvent à au-delà d'un million de piastres.

A 2 heures, 43 cadavres avaient été retrouvés et transportés à la morgue. La plupart sont si horriblement brûlés et mutilés qu'il n'y a pas moyen de les identifier.

Le cadavre d'un garçon d'environ 10 ans, dont le nom est inconnu, a été trouvé dans une rue du village, à une bonne distance du théâtre du désastre.

Une femme a été tuée dans sa maison par une enclume, projetée par l'explosion, et qui a passé à travers le toit.

Une quantité de têtes, bras et jambes ont été trouvés dans les décombres.

Ce n'est pas avant plusieurs jours que l'on pourra connaître le nombre exact des morts.

Toute la ville était plongée dans le sommeil lors que la première alarme a été sonnée. L'explosion s'est produite quelques minutes après et toute la ville a ébranlée comme si elle avait été secouée par un tremblement de terre. En peu de temps le théâtre de la catastrophe fut entourée d'une foule compacte parmi laquelle régnait la plus grande consternation.

Aux dernières nouvelles, le service de sauvetage qui a été organisé, continue son travail de recherches.

Explosion de chaudières

Aux usines Carnegie

Pittsburgs, Pa., 16—A 2 heures ce matin, deux chaudières ont fait explosion dans l'établissement métallurgique Carnegie de cette ville. Deux ouvriers ont été tués. Deux autres ont été blessés, dont un mortellement. Les dommages s'élèvent à \$8,000.

Accident dans une houillère

Une vingtaine de mineurs n'ont pas été retrouvés

Londres, 16.—Un triste accident est arrivé, à la grande houillère de Audley, North Staffordshire dans lequel une vingtaine de personnes ont perdu la vie.

Deux cents trente hommes et enfants travaillaient dans la même houillère lorsque vers midi une voie d'eau se déclara. Soixante-dix hommes ont pu être remontés immédiatement. A 5 heures, 150 hommes et enfants étaient hors de danger. Des 80 qui restaient, on craint qu'il y en ait une vingtaine de noyés. On fait les recherches les plus actives pour retrouver les corps des malheureux.

La mère de Dreyfus

Croit à l'innocence de son fils

Londres, 16.—Le correspondant parisien du Daily News a eu une entrevue avec Mme Hadamard, la belle-mère d'Alfred Dreyfus. Elle dit que sa fille est convaincue de l'innocence de Dreyfus, et qu'elle ira le rejoindre en exil.

Dreyfus, dit Mme Hadamard, n'a pas perdu l'espoir de voir son innocence rétablie.

Désastreux incendies

Ste-Catherine, Ont., 15—Le Masonic Temple, sur la rue Ontario, a été totalement détruit par le feu vers deux heures du matin. L'édifice était occupé par la "Business College", au premier étage, une bibliothèque publique au second étage et les St-George, Maple et Temple Lodges au troisième. Tout a été détruit de fond en comble. Cet édifice était l'un des plus beaux et des plus riches du genre dans le Dominion.

Les pertes sont d'environ \$10,000. Les assurances de \$5,000.

Madoc, Ont., 15—L'église presbytérienne de cette ville a été réduite en cendres. Pertes, \$10,000; des assurances de \$5,000.

Les plaintes des pilotes

Montréal, 16—Le capitaine W. R. Smith, de la ligne Allan, n'est pas du même avis que les pilotes de Montréal, qui déclarent que les dangers de la navigation sont devenus plus nombreux depuis la construction de la jetée dans le port.

Le capitaine Smith prétend qu'il n'y a pas eu de changement dans la direction du courant, en face de l'île Ste-Hélène, que les pilotes ne se préoccupent pas assez des sondages faits par ordre de la Commission du Havre dans le port que l'on a trop d'égards pour eux lors d'une enquête quelconque, et qu'en somme la responsabilité de la majeure partie des accidents doit retomber sur eux.

Le capitaine Smith reconnaît cependant que la batture à Molson est un danger constant à la navigation et que l'élargissement du chenal à cet endroit s'impose.

POUR RIRE

Le docteur Z... est aussi mauvais médecin que mauvais chasseur.

Mais chaque année il n'en prend pas moins un congé d'un mois pour battre la plaine, le fusil sur l'épaule.

—C'est la seule époque de l'année où il ne tue pas, disait l'autre jour un de ses bons confrères.

Une leçon de théorie

—Attention! disait un sergent à quelques recrues auxquelles il s'efforçait d'inoculer les principes de la théorie. Il y a trois temps: le premier est celui qui vient avant les autres, le deuxième est le subséquent et le troisième est celui après qui il n'y en a plus. Avez-vous compris? Je vais recommencer pour les imbéciles!

Chez le dentiste:

—J'ai une dent qui me fait horriblement souffrir depuis huit jours; je viens pour que vous me l'arrachiez.

—Très bien. Asséyez-vous.

Après examen:

—Oh! oh! Il nous faut employer le chloroforme.

—Quoi! vous allez m'endormir?

Le client tire son porte-monnaie de sa poche et l'ouvre.

—Ne vous pressez pas, s'écrie le dentiste; vous ne paierez qu'après l'opération.

—Oh! ce n'est pas ça: je veux simplement savoir ce que j'ai sur moi avant que vous m'endormiez.

Un exemple d'attachement au foyer

On vient d'enterrer à Paris un nommé Pierre Clément, décédé de sa belle mort, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, au No. 41 du Faubourg Saint-Jacques, dans le lit même où il était né, dans la chambre qu'il avait habitée toute sa vie, sans interruption, et que sa mère, avant lui, occupait déjà depuis vingt-cinq ans.

Un tel exemple d'attachement au foyer méritait d'être signalé.

La santé et les affaires

Quand on est dans les affaires, il faut veiller tout particulièrement sur sa santé. Une maladie peut en effet, en certains cas, avoir les plus fâcheuses influences. Au premier symptôme de rhume, de toux ou de bronchite, quelques doses de Baume Rhumat suffiront pour enrayer le mal et amener la guérison. W. Brunet et Cie agents pour Québec.

LE SERPENT DE MER

DANS LE LAC MICHIGAN

Le serpent de mer, dont on était sans nouvelles depuis quelque temps, est allé passer l'hiver, paraît-il, dans le lac Michigan.

On mande en effet de Petoskey (Michigan) que deux charpentiers travaillant sur le toit d'une maison dominant la petite baie de Traverse, ont aperçu flottant sur l'eau, un objet étrange qu'ils ont d'abord pris pour une vergue tombée de quelque navire. Mais tout à coup l'objet a disparu sous l'eau, et est revenu ensuite à la surface à une grande distance de l'endroit où on l'avait vu d'abord.

Les deux charpentiers, intrigués après avoir surveillé pendant quelques instants les mouvements de ce qu'ils avaient d'abord pris pour une vergue, descendant du toit en toute hâte, sont allés prévenir les habitants de la localité qu'un monstre des plus étranges prenait ses ébats dans la baie. En quelques instants une trentaine de personnes munies de longues vues, se sont rendues sur la rive, et ont constaté avec stupeur que le monstre était un gigantesque serpent de mer. Tous s'accordent à dire qu'il avait au moins soixante pieds de long et une tête énorme qu'il soulevait de temps à autre au-dessus de l'eau.

Le serpent de mer s'est approché progressivement de la rive, sans avoir l'air de se préoccuper des curieux qui le regardaient, et ceux-ci effrayés se disposaient à s'enfuir, lorsque le monstre, se retournant tout à coup, s'est dirigé vers le large avec une grande vitesse.

Brûlé à mort

Affreuses souffrances d'un enfant de deux ans

Un pénible accident est arrivé dimanche à Ste-Cunégonde.

L'enfant de deux ans de M. Isaac F. Berthelet a été brûlé à mort avec de la graisse bouillante.

Une servante ayant imprudemment laissé une tasse remplie de graisse bouillante à la portée de l'enfant, celui-ci en répandit le contenu sur ses vêtements.

Il a été horriblement brûlé, et est mort hier après avoir enduré d'atroces souffrances.

Le coroner n'a pas été averti.



Les personnes qui pèsent et comparent

connaissent et achètent ce qu'il y a de mieux. La Cottolene, la nouvelle graisse à frire, s'est fait une vaste et étonnante popularité. Lorsqu'on l'a présentée au public, on l'a soumise à l'examen de savants chimistes, de médecins éminents et de célèbres cuisiniers. Tous ont déclaré que la

Cottolene

est un produit alimentaire naturel, sain et acceptable, meilleur que le saindoux pour tous les usages de la cuisine.

Le succès de la Cottolene appartient maintenant à l'histoire. Voulez-vous jouir d'une meilleure cuisine et d'une meilleure santé, qu'elle procure, en l'employant chez vous?

En vente, chez tous les épiceries, en seaux de 3 et 5 livres.

Fabriquée seulement par The N. K. Fairbank Company, Rues Wellington et Anne, Montréal.

La Chine et le Japon

Nouvelles victoires des armées Japonaises

Londres, 11.—Les nouvelles de Taki-Ping annoncent qu'un détachement de la seconde armée japonaise, commandée par le général Nogi, a attaqué un corps de troupes chinoises, dans les environs de Kai-Sing et l'a mis en déroute après un combat qui a duré quatre heures.

L'armée chinoise se composait de 3,000 hommes, de deux canons Gatling et de 12 autres pièces d'artillerie. Les Chinois ont fui dans la direction de Haisotasi, vigoureusement poursuivis par l'armée victorieuse. Il n'y a pas de Chinois dans les environs, et, maintenant, New Chwang se trouve pris entre les deux armées japonaises.

Berlin, 11.—La Gazette de Cologne conseille au Japon de faire au plutôt la paix avec la Chine. Ce serait un événement très dangereux pour le Japon, ajoute ce journal, si ses exigences nécessitaient l'intervention des pouvoirs européens pour empêcher la Chine de se rendre aux désirs du Japon.

Une dépêche de Shanghai dit que l'armée japonaise s'est emparé de Ka-Hing, le 18 décembre dernier. Le général Sung, ainsi que les officiers et les soldats chinois ont retréni précipitamment sur Ying King et la plus grande confusion règne maintenant en cette ville.

Les étrangers à Ka Hing sont allés se réfugier à Chin Show.

GRAND INCENDIE A TORONTO

Toronto, 11.—La ville de Toronto vient d'être visitée par un autre incendie désastreux. C'est la deuxième conflagration depuis une semaine. Cette fois, il n'y a pas eu de pertes de vie, mais les dommages à la propriété sont considérables, s'élevant à plus de \$700,000.

Vers 7 heures, le feu s'est déclaré dans le bloc Osgoodeby, situé du côté sud de la rue Melnida, à deux pas du théâtre de l'incendie de dimanche dernier. Ce grand édifice a été construit l'an dernier par M. G. Osgoodeby. Il a coûté \$50,000.

La partie supérieure de l'édifice était occupée par la famille Ed. Caven. Mme Caven était malade au lit et son sauvetage s'est effectué au milieu de beaucoup de difficultés.

Les pertes totales s'élèvent à plus de \$700,000 en partie couvertes par les assurances.

On rapporte que cet incendie est dû à l'explosion d'une lampe.

Quelques personnes ont été blessées.

Le Père Paradis et la colonisation canadienne

Calumet, Mich., 6.—Les conférences du Rév. P. Paradis sur le rapatriement et les avantages offerts aux colons qui vont se fixer sur le sol canadien, ont décidé près de cinq cents pères de familles canadiennes-françaises d'émigrer au Canada. Ils iront se fixer dans le florissant village de Vernor, au nord de Nipissing.

Le pays était couvert d'arbres autrefois, mais il est maintenant cultivable. Il y a de nombreux gisements de marbre et de pierre poreuse dans la région.

Les villages visités par le Père Paradis sont Houghton, Lake Linden, Calumet, etc., etc.

La fille d'un millionnaire

Se consacre aux sauvages et aux nègres

Philadelphie, 11.—La Mère Marie-Catherine, fondatrice des Sœurs du Sacrement pour la conversion et l'éducation des sauvages et des nègres aux Etats-Unis, a fait ses vœux jeudi, au monastère qu'elle vient de fonder.

La Mère Marie-Catherine est la fille de feu le millionnaire Francis Drexel, de la fameuse maison de banque Drexel et Cie.

La nouvelle religieuse a consacré toute sa fortune à l'œuvre qu'elle a entreprise.

Les pieds gelés

Montréal, 12.—Mercredi soir, l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame a été appelée à la côte St-Luc pour recueillir un français nommé George Emmanuel. Le malheureux avait les deux pieds gelés.

Il y a quelques jours, Emmanuel s'est couché sous une meule de foin où il a passé la nuit. Quand il a été découvert il avait les pieds gelés.

Transporté chez M. Ulrich Surprenant, contre-maître de la section du chemin de fer de la Côte St-Luc, Emmanuel y est resté jusqu'à hier. Le malheureux n'est pas connu. Il n'a aucun parent ici.

Dans quelques jours Emmanuel devra subir l'amputation de la moitié des deux pieds.

LES FRANÇAIS A MADAGASCAR

Un engagement avec les Hovas

Un grand nombre tués

Tamatave, 13.—Les Français ont bombardé le fort hova de Farafate situé à sept kilomètres de Tamatave. Les Hovas ont répondu par sept coups de canon, mais bientôt ils ont dû cesser le feu et se sont retirés après avoir subi des pertes considérables.

Voici quelques détails sur cet engagement. Le 28 décembre à huit heures du matin, les croiseurs Primauguet et Dupetit-Thouars, et l'avisio le Popin, appuyés par les deux canons d'une batterie de côte, ont ouvert le feu sur les positions occupées par les Hovas à quelque distance de Tamatave. A onze heures, les Hovas ont tiré sept coups de canon dans la direction des navires de guerre français qui n'ont été atteints par aucun des projectiles. La canonnade a cessé vers midi. Les Hovas ont eu un grand nombre d'hommes tués ou blessés. Le Primauguet s'est ensuite dirigé sur Manjunga que les Français occuperont prochainement.

Voici sur cette position de Farafate quelques renseignements qui ont aujourd'hui un vif intérêt d'actualité :

Le fort hova de Farafate est situé à 7 kilomètres de Tamatave. En 1885, l'amiral Miot ne put s'en emparer, faute de troupes, mais surtout faute d'un armement suffisant. Aujourd'hui, avec des obus à la mélinite, les Français pourront très facilement déloger la garnison hova qui sera obligée de regagner Tananarive. L'effet moral produit sera très grand, sans compter que, dans les environs du fort, existent plusieurs petites localités très saines, comme Sonirava, Mohazela et Pangalave. Il y a aussi deux usines immenses qui ont été admirablement construites par des Français. Elles appartiennent aujourd'hui à la reine Ranavalona. Ces usines pourraient être transformées en superbes casernes, car elles ont été édifiées dans des conditions d'hygiène irréprochables, sur des hauteurs hors d'atteinte des miasmes qui pullulent dans les bas-fonds. Maîtres de Farafate, les soldats français commanderont sur toute la région de Manjaka à Trianambona. La rivière de l'Yvandroun appartiendra également et les indigènes qui y verront naviguer les chaloupes ne manqueront pas alors de se joindre à nous contre leurs persécuteurs perpétuels, les Hovas.

La dette de la ville de New-York

New-York, 14.—Conformément à l'usage établi, le nouveau maire de New-York, M. Strong, a adressé au conseil des aldermen son premier message annuel. Ce document assez long débute par un exposé de la situation financière de la ville d'après un état fourni par le contrôleur. Il constate que la dette de la ville de New-York s'élève actuellement, en chiffres ronds, à 104 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 3 millions sur le chiffre de l'année dernière. Le budget pour 1895 est de 37 millions et demi, soit une augmentation de 2 millions et demi sur l'exercice précédent.

M. Strong déclare ensuite qu'il est entré en fonctions depuis trop peu de temps pour pouvoir parler en connaissance de cause des divers bureaux de l'administration municipale ; mais il se réserve plus tard d'en entretenir, à de fréquents intervalles, le conseil des aldermen. Il dit que les dernières élections ont prouvé que les affaires municipales devaient être traitées d'une façon pratique et en dehors de la politique. Il s'engage à nommer aux fonctions municipales des hommes capables et à réduire les dépenses dans des proportions raisonnables, sans perdre de vue que New-York est une grande et belle ville où il est sage de ménager tous les intérêts.

Une jeune femme prisonnière

Ottawa, 14.—La police de cette ville vient d'être saisie d'une affaire mystérieuse et des plus graves.

Il s'agit de l'enlèvement d'une jeune femme, âgée de 28 ans, par un citoyen bien connu et faisant partie de la plus haute société.

Les parents et amis de la jeune femme prétendent qu'elle a été victime d'un guet-apens et qu'elle a été maltraitée.

On a eu toutes les peines du monde pour pénétrer dans les appartements où la jeune femme était enfermée et les visiteurs ont été fort surpris de la trouver sous l'influence d'un narcotique.

Si vous avez la grippe

Le seul moyen de vous en débarrasser, c'est de prendre le Vin à la Créosote de Hêtre de J. B. Morin, c'est le meilleur remède qui puisse être conseillé pour cette maladie. Nous vous recommandons de l'essayer si vous voulez être guéri.

En vente chez J. B. Morin et Cie, 161, rue St-Joseph.

UN SUICIDE

Ottawa, 11.—Il s'est passé, à Ottawa, une triste tragédie. Une jeune fille, du nom de Mary Ann Shea, âgée de 24 ans, s'est tiré un coup de revolver dans la bouche.

La mort a été instantanée. On a trouvé le cadavre gisant au pied de l'escalier qui monte de la salle à l'étage supérieur. Le corps était sur le côté, la figure tournée contre terre. Une des mains de la victime reposait sur une petite chaise d'enfant et l'autre sous sa tête.

Mlle Shea est la fille de M. Shea, agent de machines à coudre.

On a rapporté qu'à la suite de difficultés de famille, elle a quitté la maison de son père pour aller résider chez son frère rue Cathcart.

Lorsque les détectives sont arrivés sur les lieux, la porte de la maison était fermée à clef. La belle-sœur de Mlle Shea et ses enfants, effrayés par le malheur qui venait d'arriver, s'étaient enfuis chez des voisins.

La maison est de triste apparence. Tout est défilé à l'intérieur et indique la pauvreté. A l'endroit où la jeune fille s'est suicidée, le sang couvre les dernières marches de l'escalier et la petite chaise sur laquelle la malheureuse a une main posée.

Ottawa, 12.—Le père de Mlle Mary Shea, qui s'est suicidée avant-hier soir, en cette ville, dit que sa fille s'est tuée accidentellement ou dans un accès de mauvaise humeur dont elle était coutumière.

M. Shea dit que sa fille a toujours eu un caractère étrange et très excentrique. Elle était morose et n'avait pas d'amies, et refusait toujours de prendre part aux amusements avec ses sœurs. Pendant ses accès de fureur, elle n'avait aucun contrôle sur elle-même, et lançait tout ce qui lui tombait sous la main. M. Shea ajoute qu'elle s'absentait souvent de chez lui, et était quelquefois deux ou trois semaines absente chez des parents. Le revolver avec lequel Mary s'est suicidée appartenait à son fils et Mary l'avait en sa possession depuis quelque temps.

Madame Edward Shea, chez qui le drame s'est passé, raconte qu'elle était à l'étage supérieur occupée à endormir son bébé, lorsqu'elle a entendu la détonation d'un pistolet. Il n'y avait pas 5 minutes qu'elle avait quitté sa belle-sœur Mary à l'étage inférieur, et rien dans sa conduite ne pouvait faire supposer qu'elle avait l'intention de s'ôter la vie.

Il est difficile d'arriver à trouver les causes du suicide. Le père de Mary Shea était marié en secondes noces et il paraît que Mary ne s'accordait pas avec sa belle mère.

Mary s'est tiré le coup de revolver dans la région du cœur et non dans la tête.

CHEZ LES CHINOIS

Chinois et Japonais sont d'actualité ; les Chinoises aussi. Voici sur ces dernières quelques détails curieux :

La Chinoise vit très enformée, et cela dès l'enfance ; nous parlons de la femme de la classe élevée, car la femme du peuple n'existe pas comme femme et n'est guère qu'une bête de somme destinée au travail et à une reproduction du hasard.

Dans les familles riches, la mère et la nourrice s'occupent de l'éducation de l'enfant, mais, il faut le dire, la mère se consacre surtout au fils dont elle attend la gloire. Son zèle va quelquefois jusqu'à lui donner elle-même des leçons. Il y a en Chine des mères célèbres, des sortes de Cornélie, matrones augustes dont le nom est resté dans l'histoire, entre autres la mère du grand philosophe Man-chou, qui nourrit son fils de la pure morale de Confucius et lui inspira l'horreur du mensonge. L'éducation des filles, moins importante, destinée à des résultats moins brillants, est plutôt laissée aux mercenaires.

Ce sont les servantes aussi, les universelles servantes du Japon et de la Chine, qui triturent les pieds des Chinoises, les compriment jusqu'à leur imposer la déformation jugée et distinguée et si élégante. Il y a pour cet usage des moules spéciaux et progressifs ; le pied de l'enfant y est introduit lorsqu'il est encore tout petit, que les os sont presque aussi tendres que la chair ; ainsi resserré, il ne peut grandir et, au bout de quelques années, l'atrophie est complète ; toutefois, comme la pression est exercée non sur un organe fait, mais sur un organe en croissance, elle n'a pas causé les vives douleurs que les Européens se figurent généralement. Ce qui est barbare dans cette coutume, c'est le résultat : dès avant l'âge adulte, la Chinoise est bien et dument infirme ; c'est à peine si elle peut faire quelques pas appuyée sur les épaules de ses femmes. Dans ses rares courses en ville, elle se sert du palanquin ; mais le plus souvent elle demeure à la maison, immobile et rêveuse, sur sa chaise de bambou.

Quelle riante perspective !

LE MERITE AGRICOLE

Voici, par ordre de mérite, la liste des lauréats du mérite agricole pour 1894 :

- Révdes Dames Ursulines, Roberval ; Célestin Fortin, David Fortin, Saint-Joachim ; Joseph Ratté, Saint-Augustin ; Louis Durand, Saint-Ambroise ; Thomas Boivin, Bagotville ; Luc Boily, Saint-Louis, Chambord ; H. J. Beemer, Roberval ; Ferdinand Gauthier, N. D. de Laterrière ; Nemézo Garneau, Ste-Foye ; Stanislas Tremblay, Bagotville ; Joseph P. Gagnon, St Jérôme ; Alexandre Couture, St-Augustin ; Victor Châteaufort, Ste-Foye ; François Couture, Alfred Couture, St-Augustin ; J. L. Maltais St-Dominique de Jonq ; J. Gagnon, Hébertville ; Jean Bte Jobin, Charlesbourg ; Louis Jobin, St-Augustin ; Isidore et Edmond Valin, St-Augustin ; Louis Boulianne, Malbaie ; Damase Ouellet, St-Félicien ; Onésime Lapointe, N. D. Laterrière ; Daniel Papillon, St-Bazile ; Augustin Constantin, St-Augustin ; Antoine Hébert, St-Félicien ; Wm. Ed. Duggan, Malbaie ; Louis Guay, Chicoutimi ; Joseph Boily, St-Jérôme ; Jean McNicol, Malbaie ; Wilfrid Simard, St-Gédéon ; dame veuve R. Hudon, Hébertville ; Alfred Couturier, Malbaie ; Guillaume Roy, Beauport ; Charles Juneau, St-Prime ; Sixte Bouchard, St-Jérôme ; Joseph Bolduc, St-Louis, Chambord ; Georges Hudon, Ste-Anne de Chicoutimi ; Thomas Coulonbe, St-Jérôme ; Flavien Dufour, St-Jérôme ; Jean-Baptiste Rossignol, St-Louis, Chambord ; Joseph Riverin, Chicoutimi ; Jean-Baptiste Carbonneau, Normandin ; Pierre Boily, St-Gédéon ; Pierre et Bernard Chabot, St-Laurent, Ile-Orléans ; Jacques Bouchard, Malbaie ; Armias Dufour, Malbaie ; Didime Bouchard, St-Alphonse ; Damase Laprise, St-Félicien ; Ephraïm Potvin, St-Jérôme ; Jean Marenda, St-Laurent ; Nérée Gravelle, Ste-Anne de Chicoutimi ; André Plourde, St-Jérôme ; Alfred Arcand, Deschambault ; Jos. et Naz. Cloutier, Château-Richer ; Alfred Lavoie, Hébertville ; John West, Deschambault ; Maurice Lemoine, Malbaie ; Omer Lavoie, St-Alexis, G. B. ; Alfred Boivin, Bagotville ; Alfred Filion, St-Joachim ; Claude Villeneuve, St-Jérôme ; J. Bte Gosselin, St-Laurent, I. O. ; Joseph G. Côté, Grondines ; Henry McNicol, St-Alexis, G. B. ; Joseph Larouche, St-Jérôme ; François Blodeau, Malbaie ; Ephrem Allard, Hébertville ; Louis Gagnon, Saint-Gédéon ; Abel Savard, St-Félicien ; Elzéar Dufour, St-Jérôme ; Ls. D. Tremblay, St-Alexis, G. B. ; Ferdinand Landy, Hébertville ; J.-Bte. Baulieu, St-Louis de Chambord ; Isaac Jobin, Chicoutimi ; François Tremblay, St-Félicien ; Thomas Villeneuve, Charles Gagnon, Augustin Néron, André Néron, Joseph Doré, St-Jérôme.

Un jeune homme meurt de froid

Ottawa, 14.—On vient de trouver, à 30 milles au nord du lac Moore, en pleine forêt, le corps gelé de Eugène Robert, en Janvier. Le jeune Robert était parti d'Ottawa au mois d'août dernier, en compagnie de son frère, pour passer l'automne et l'hiver dans les chantiers de Hawkesbury Lumber Co.

Eugène Robert vint passer le jour de Noël chez sa mère, et c'est à son retour aux chantiers qu'il s'est perdu dans la forêt où il a trouvé une mort affreuse.

Du lac Moore, il avait trente mille à parcourir à pieds. Le malheureux jeune homme n'était âgé que de 22 ans. Son corps est arrivé, hier soir, à Ottawa, d'où il a été immédiatement expédié à Janvier.

MORT SUBITE

M. Esdras Beaudet, cultivateur de Sainte-Victoire d'Arthabaska, est décédé subitement à la demeure de son beau-frère, M. David Désilets, forgeron de Victoriaville.

Il était revenu de Laconia, N. H., pour prendre soin de ses propriétés et sa famille devait venir le rejoindre prochainement.

Il demeurait aux Etats-Unis depuis cinq ans.

Il était âgé de 50 ans et laisse une veuve et dix enfants.

Le service et la sépulture auront lieu à Victoriaville lundi, le 14 courant.

NOUVEAUX COLONS

Winnipeg, Nan. 14.—Trois cents employés qui viennent d'être renvoyés par la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien se sont réunis en cette ville.

Il a été résolu de demander au gouvernement fédéral des terrains dans le Nord-Ouest ou dans le Manitoba ou une colonie pourra s'établir. Un comité a été chargé de présenter la requête au gouvernement.

Ces 300 familles formeraient le noyau de la nouvelle colonie.

UN MIRACLE DU COMTE DE GREY

Un rapport important d'un cultivateur bien connu

Il raconte l'histoire de huit années de souffrances et ses inutiles efforts pour recouvrer la santé.— Comment il parvint à réaliser ses désirs

Du Meaford Monitor :

Connaissant l'honorabilité et l'honnêteté de la Dr Williams Medecine Co., nous n'avons jamais eu aucun motif de douter de la vérité des articles qui paraissent de temps à autre, racontant les plaques des guérisons remarquables opérées par leurs Pilules Roses. Il n'y a presque pas de localité, en Canada, qui n'ait pas fourni un cas plus ou moins important, et si les détails tels que donnés n'étaient pas conformes à la vérité, il serait impossible que le public ne découvrit pas l'imposture et ainsi le remède serait discrédité. Il y a donc toutes raisons de croire que les faits exposés sont vrais dans leurs détails. Nous avons maintenant été mis en état de vérifier par nous-mêmes un de ces cas et nous en donnons l'histoire fidèlement, n'accordant pas aux Pilules Roses un seul mot de louange qui ne soit mérité. M. F. Clarke et Cie, pharmaciens, de Meaford, qui ont vendu une très grande quantité de ces fameuses pilules, attirèrent notre attention sur les eggs, nous donnant le nom de M. Henry Lamb, un cultivateur bien connu et respecté du canton Saint-Vincent.

Ayant quelques relations avec M. Lamb, nous eûmes une conversation avec lui et voici la substance de ce qu'il nous a dit : " Il y a environ 8 ans, je fus pris d'une inflammation d'estomac qui me causait une douleur et un malaise extrêmes. Je me mis sous les soins du Dr Clarke, de Meaford, qui m'a entouré de ses soins et je lui ai toujours donné crédit pour m'avoir sauvé la vie en cette circonstance. Les suites de ma maladie ne disparurent pas cependant et je demeurai avec une mauvaise santé passée à l'état chronique et ce qui me rendait complètement incapable de vaquer à mes occupations ordinaires. J'avais réellement une existence misérable. Je souffris pendant sept ans d'une douleur constante dans l'estomac, aussi bien que de faiblesse et de débilité. J'essayai plusieurs remèdes annoncés, les croyant bons pour ma maladie, mais je n'en ai pas eu de soulagement.

A la fin je décidai d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. Aussitôt je sentis que ma douleur dans l'estomac diminuait et après avoir pris six boîtes le mal disparut entièrement et je me sens maintenant un homme nouveau. Je puis à présent travailler une demi-journée sans être fatigué, et comme je continue encore à prendre des Pilules j'espère avec confiance, et j'ai tout le droit d'espérer et j'ai considéré les heureux résultats que j'en ai obtenus jusqu'ici, d'être capable de travailler comme auparavant. J'ai 57 ans, et avant ma maladie j'avais toujours joui d'une bonne santé. J'ai raconté ma guérison à plusieurs personnes et leur invariablement recommandé d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams."

Ce qu'on vient de lire est le résumé de l'histoire racontée par M. Lamb, à laquelle le Monteur peut ajouter qu'il considère ce monsieur comme un citoyen honnête et digne de foi, qui ne ferait aucune déclaration qu'il saura n'être vraie ou conforme aux faits.

Les Pilules Roses du Dr Williams contiennent tous les éléments nécessaires pour donner une nouvelle vie et richesse du sang et pour tonifier les nerfs brisés. Elles sont un spécifique infailible contre l'ataxie locomotrice, la paralysie partielle, la danse de St-Guy, la sciatique, la névralgie, le rhumatisme, le mal de tête nerveux, les effets rétropectifs de la grippe, la palpitation du cœur, la prostration nerveuse, toutes maladies causées par les humeurs viciées du sang, tels que le scrofule, l'érysipèle chronique, etc. Elles sont aussi un spécifique contre les maladies particulières de femmes, telles que suppression, irrégularité et toutes les formes de la faiblesse.

Elles redonnent un nouveau sang et rendent les teints de la santé aux jaunâtres et creusés. Chez les hommes elles opèrent une guérison radicale dans toutes les maladies provenant de surexcitation mentale, excès de travail ou excès de toute nature. Les Pilules Roses du Dr Williams sont fabriquées par la Dr Williams' Medecine Company, Providence, Ont., et Schenectady, N. Y. Elles sont vendues seulement en boîte portant leur marque de commerce et enveloppe imprimée en encra rouge, 50c la boîte, six boîtes pour \$2.50, et on peut se procurer chez tous les pharmaciens directement par la maille de la Dr Williams' Medecine Company aux adresses ci-dessus.

MALADIES D'ESTOMAC

5,000 employés congédiés

Sur le Pacifique Canadien

Montréal, 9.—On estime que près de 5,000 hommes seront congédiés sur le Pacifique Canadien, dans un but d'économie. Cinq cents employés ont été remerciés de leurs services et on s'attend à une nouvelle diminution du personnel dans tous les départements.

Dans le bureau du surintendant général quatre employés ont reçu un congé d'un mois. Dans le département des achats sept commis ont reçu avis de cesser le service pour deux mois ; dans le département de l'agence générale des passagers sept commis ont aussi reçu le même avis.

M. C. W. Spencer, surintendant général de la division-est et plusieurs de ses lieutenants sont en conférence depuis trois jours, et hier M. J. B. Elliott, ingénieur en chef de la voie, qui était en cette ville, a passé toute la matinée en compagnie du surintendant général.

Le comité des voies et moyens est en session et il est très possible que de nouvelles réductions aient lieu.

Si l'épée de Damoclès est suspendue au-dessus des bureaux de la rue Windsor, elle est déjà tombée ailleurs. On remarque sur la liste de paye une diminution de 20 p. c. Tous les hangars de fret à Hochelaga ont été fermés lundi et les hommes qui y étaient employés ont été transférés aux hangars du carré Dalhousie.

C'est dans le département des machinistes qu'a eu lieu la plus grande réduction du personnel. Là les dépenses ont été diminuées dans une moyenne de 15 à 20 p. c.

Statistiques vitales à Montmagny
Il y a eu durant l'année écoulée 157 baptêmes, 137 sépultures dont 53 adultes et 17 mariages, dans la paroisse. Le nombre des mariages est très restreint. Il faudra que les conseillers municipaux imposent une taxe spéciale et élevée sur les vieux garçons.

Bazar à Tadoussac

Un grand bazar aura lieu à Tadoussac, en juillet prochain, avec l'approbation de Mgr Labrecque. Les recettes sont destinées à éteindre la dette de l'église de cette paroisse.

Le sucre d'érable au Colorado

Barnston, P. Q., 10.—M. G. B. Hall, de Barnston, envoie à Denver, Colorado, un char qui contient une assez curieuse cargaison : elle représente une sucrerie canadienne en pleine opération. Il y a le tronc de deux grosses érables, plus goudrelles, des chaudrons pour faire bouillir, des chaudières pour ramasser l'eau, des moules pour refroidir le sucre et plusieurs échantillons de sucre, depuis le plus vilain jusqu'au plus beau.

Un enfant tombe dans une cuve d'eau bouillante

Montréal, 10.—Un triste accident est arrivé à Saint-Léon. Un jeune enfant de quatre ans, fils de M. Joseph Laperrière, cultivateur, est tombé accidentellement dans une cuve d'eau bouillante. L'infortuné respirait encore lorsqu'on le retira de la cuve, mais tous les soins ne purent le conserver à la vie. Il expira trois heures plus tard.

Explosion d'une chaudière

5 morts et 2 blessés
Washington, Caroline du Nord, 10.—La grande scierie mécanique de M. Short, ancien maire de la ville, a été détruite par l'explosion d'une chaudière. M. Short et quatre de ses employés ont été tués sur le coup et deux autres grièvement blessés. En outre, par suite de cet accident 250 ouvriers se trouvent sans emploi.

Une pauvre femme brûlée près d'un poêle

Montréal, 10.—Une pénible nouvelle nous est arrivée hier matin de Shawanigan. Un de ces soirs derniers, vers les onze heures, Mme J. B. Lapolice a été victime d'un terrible accident qui lui coûta la vie. Elle était assise devant le poêle et dormait, lorsque soudain une étincelle tomba sur ses vêtements et y mit le feu. En dix secondes les flammes augmentèrent et lorsqu'elle s'éveilla ses vêtements étaient en feu. Elle essaya, mais vainement, d'ouvrir la porte pour sortir ; elle se jeta alors sur son lit, où une jeune fille, qui était seule avec elle dans la maison, attirée par ses cris, la trouva agonisante. Elle parvint à éteindre les flammes en jetant un seau sur elle. Mme Lapolice est morte de ses brûlures le lendemain.

Assemblée législative

4ième session—8ième Parlement.

Séance de mercredi, 9 janvier.

La séance de la législature hier après-midi a été remplie en grande partie par des affaires de peu d'importance. Excepté toutefois la discussion du bill de Montréal devant le conseil législatif.

Devant la chambre d'Assemblée cette après-midi, l'hon. M. Flynn, en l'absence de l'hon. M. Taillon, proposa que la chambre se forme en comité des subsides.

M. GLADU se leva et proposa en amendement une motion de non-confiance contre le gouvernement. La motion dit que la dépenses pour les salaires du service civil a été de \$22,377.46 plus élevée sous le gouvernement Taillon durant l'exercice 1892-93 et 1893-94 que sous le gouvernement Mercier durant les quatre exercices compris entre le 30 juin 1887 et le 30 juin 1891.

Qu'à l'exception du bureau du lieutenant-gouverneur où la diminution a été de \$5.49, l'augmentation a été générale et s'est étendue à tous les départements.

« Que cette augmentation d'une dépense aussi susceptible de contrôle est une violation flagrante de déclaration et des promesses antérieurement faites par plusieurs des ministres.

« Qu'elle n'est justifiée par aucune raison valable et que, par conséquent, elle mérite le blâme de cette chambre. »

Naturellement une motion comme celle-là a soulevé une immense discussion à laquelle ont pris part ceux qui ont entrepris de faire la guerre à tous les employés civils, même ceux qui ont été leurs amis pendant les beaux jours du régime Mercier. Le gouvernement n'avait pas besoin d'une défense bien longue. C'est ce qui est arrivé. Toute la séance de l'après-midi a été occupée par les sorties de l'opposition contre le gouvernement et les réponses victorieuses des ministres.

A 6 heures, la Chambre s'ajourne au soir à 8 heures.

SEANCE DU SOIR

A 8 h. 30 l'Orateur est au fauteuil.

L'hon. M. MARCHAND prend ensuite la parole, en réponse au commissaire des Terres de la Couronne, et prétend que le gouvernement actuel dépense autant que le gouvernement précédent, malgré les promesses d'économie qu'il a faites à l'électorat en 1892.

L'hon. M. PELLETIER reproche au chef de l'opposition d'avoir voulu prétendre que le gouvernement actuel avait augmenté les dépenses du fonds de pensions. Le chef de l'opposition sait que ces dépenses ne sont pas contrôlables. Il a fait mention de l'ancien greffier de la Chambre, M. Delorme. Eh bien cet officier a demandé lui-même d'être mis à la retraite pour cause de santé, et le gouvernement s'est rendu à sa demande. On nous reproche, aujourd'hui, d'avoir mis cet officier à la retraite, et si nous l'avions pas fait, on nous ferait encore le même reproche.

Passant en revue les augmentations qui ont eu lieu dans son département, le secrétaire provincial cite les noms de M. Boivin, dont le salaire a été augmenté de \$400, et celui de M. Dumont, dont le salaire a été augmenté de \$200, en vertu de la loi relative aux employés. Il n'y a pas eu d'ordre en conseil pour ces augmentations ; est-ce que l'opposition va nous reprocher d'avoir donné à ces deux officiers ce qu'il méritaient ? Malgré ces augmentations, on constate encore une diminution de dépenses dans son département.

Que le député d'Yamaska remue les chiffres comme il le voudra, il ne pourra nier qu'il y avait un déficit de plus d'un million à la fin de l'exercice de 1890-91. Le député de Québec-Est n'a pas nié ce déficit dans son discours au budget. Pour tâcher de diminuer le déficit, l'ancienne administration plaçait les recettes extraordinaires dans la colonne des recettes ordinaires, et les dépenses extraordinaires avec les dépenses ordinaires. On confondait tout. Si nous suivions la même ligne de conduite, nous aurions un excédant considérable.

Quant à l'asile de Beauport, le gouvernement n'a pas dépensé un seul sou ; mais il a réalisé de \$30,000 par année. Il y a eu des avances, mais c'était pour faire des améliorations pour le confort des malades. Mais ce ne sont que des prêts. Ce sont les Sœurs qui paient pour toutes les améliorations qu'elles jugent nécessaires. En supposant que les deux prêts, qui s'élèvent à \$44,000, fussent donnés en pur don ; eh bien, les dépenses du gouvernement ne seraient pas encore plus élevées qu'à l'époque où les anciens propriétaires administraient l'asile de Beauport. Les Sœurs méritent qu'on vint à leur aide pour exécuter les améliorations qui étaient jugées indispensables. Les comptes publics ne contiennent pas un seul centin pour cet édifice. Les Sœurs ont fait des travaux pour plus de \$80,000 sur cette propriété,

et en supposant que le gouvernement soit obligé de prendre l'asile au bout de 10 ans, il ne sera pas forcé de rembourser ces dépenses. On a fait beaucoup de tapage à propos de cette question ; mais le peuple comprendra que le gouvernement fait une économie de \$30,000 par année, et qu'il ne dépense pas un seul sou.

M. FITZPATRICK veut suivre le secrétaire provincial sur la question des asiles.

L'ORATEUR—A l'ordre ! Le député du comté de Québec est hors d'ordre.

M. FITZPATRICK continue de parler sur le même sujet.

L'ORATEUR—A l'ordre ! Le député du comté de Québec ne peut parler que sur la motion de l'honorable député d'Yamaska.

L'Orateur demande si la Chambre est prête à voter. Personne ne demande à enregistrer le vote, l'Orateur déclare que l'amendement est rejeté.

L'honorable M. FLYNN fait remarquer le fait que la Chambre ne refuse pas d'enregistrer le vote.

M. FITZPATRICK continue le débat sur les dépenses publiques. Il n'a pas l'intention d'entrer dans le détail, mais il prétend que la moyenne des dépenses du gouvernement Mercier est moins élevée que celle des dépenses du gouvernement actuel. Parlant ensuite de l'asile de Beauport, il soutient que cet asile a coûté trop cher à la province. Dans le cours de ses remarques, il affirme que le contrat passé entre les propriétaires originaires et les Sœurs n'est pas légal, et que l'asile appartient encore aux anciens propriétaires. Ceux-ci peuvent entrer de nouveau en possession de leur établissement.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides et adopte quelques résolutions.

M. TESSIER critique l'administration actuelle et propose un vote de non-confiance à propos des réclamations de M. J. A. Charlebois, et rédigé comme suit :

« Que cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais constatant par le rapport du commissaire des Travaux Publics pour l'année expirant au 30 juin 1894, que M. A. Charlebois, le 19 avril 1894, produit une pétition de droit contre Sa Majesté, représentée par le gouvernement de cette province, pour la somme de \$52,681.85 ; que le gouvernement a contesté et plaidé qu'il ne devait rien à M. Charlebois, mais qu'au contraire le gouvernement lui avait payé \$52,540.95 de trop ; que l'allégation dans le plaidoyer que le gouvernement ne doit rien et que M. Charlebois a reçu \$52,540.95 de plus qu'il ne lui était réellement dû, est basée sur un état de compte fourni par les officiers du département des Travaux Publics (page 38 du rapport du commissaire des Travaux Publics de 1894.)

Elle regrette qu'au lieu de maintenir sa réclamation contre M. Charlebois au montant de \$52,540.95, réclamation appuyée sur les rapports des officiers autorisés, le gouvernement ait cru devoir l'abandonner et donner en sus une somme de \$40,000 au dit M. Charlebois, lorsqu'il appert du rapport du commissaire des Travaux Publics de 1894, page 36 ; faisant ainsi perdre un montant considérable à la province. Pour, 13 ; contre, 36. »

L'honorable M. NANTEL démontre que toutes les iniquités reprochées au gouvernement actuel ont été commises par le gouvernement Mercier. Le gouvernement a dit à M. Charlebois : Faites les travaux que vous êtes obligé de faire, et nous vous paierons suivant les conditions du contrat passé entre lui et M. McShane. Le gouvernement a payé pour des travaux faits, et non pour des anciennes réclamations que nous l'avons pas voulu reconnaître.

La discussion se continue.

Après considération de quelques autres matières la Chambre s'ajourne à 1 heure.

Séance de Jeudi, 10 janvier.

(Séance de l'après-midi)

Toute la séance a été consacrée à une nouvelle motion de non-confiance soumise cette fois par l'honorable M. Marchand. Elle prole, en substance, que le gouvernement a manqué à ses promesses en augmentant les taxes et la dette publique et que pour cela il s'est rendu indigne de la confiance de la Chambre.

MM. Marchand, Déchêne, Shehyn, Gladu et Stephens ont appuyé la motion.

MM. Flynn, Hall et Carbray leur ont répondu, preuve en mains, que le gouvernement ne s'est jamais engagé à ne pas augmenter les taxes et qu'il a diminué la dette publique. Les libéraux confondent à dessein les chiffres et feignent d'ignorer que le gouvernement Mercier employait des emprunts plus ou moins déguisés pour payer les dépenses ordinaires, tandis que l'administration actuelle paie des dépenses spéciales à même les revenus ordinaires.

La discussion a été la répétition du débat qui s'est déjà fait sur l'adresse et en diverses circonstances depuis le commencement de la session. Elle n'a présenté rien de nouveau.

La motion a été rejetée par 41 voix contre 21.

A 6 heures la séance est levée.

SEANCE DU SOIR

Au début de la séance, le rapport de la séance du matin du comité des comptes publics, au sujet du témoignage de M. Barbeau. A cette séance, M. Barbeau était présent. M. Fitzpatrick ayant déclaré qu'il se proposait d'examiner le Barreau sur tout ce qui touche à sa mission en Europe, l'hon. M. Flynn s'y est opposé alléguant que, pour le présent, il serait contraire aux intérêts de la province de faire connaître sur cette mission autre chose que ce qui a été régulièrement communiqué à la chambre. L'affaire en est restée là.

C'est cet incident qui a donné lieu à la discussion. Il s'agissait de savoir si l'adoption de ce rapport doit être proposée devant la chambre, ce qui est décidé dans la négative par l'Orateur.

Motion est faite que la Chambre se forme en comité des subsides.

En amendements, M. Marchand propose que, vu les circonstances qui ont précédé et accompagné la négociation de l'emprunt fait récemment par le gouvernement il est de l'intérêt public que toutes les circonstances se rapportant à la vente des débetures de la province soient connues de la Chambre et que la Chambre donne instruction au comité des comptes publics d'entendre M. Barbeau sur le résultat de sa mission en rapport avec le dit emprunt, ce que le comité a refusé de faire.

L'hon. M. FLYNN s'oppose à la motion qu'il soutient être hors d'ordre.

Elle est basée sur un faux exposé des faits. Le rapport du comité des comptes publics ne dit pas que le comité a refusé d'entendre M. Barbeau, mais seulement que le commissaire des terres s'est opposé, au nom du gouvernement, à ce que M. Barbeau soit entendu.

Une nouvelle discussion, assez vive cette fois, s'élève. Une dizaine de députés y prennent part. L'Orateur dit qu'il rendra sa décision plus tard dans la soirée.

La Chambre procède à concourir dans le rapport du comité des subsides. Les libéraux s'objectent à l'item de \$1,530 pour balance due à M. Charlebois, au sujet du mur d'enceinte du Palais législatif. L'item est adopté par 36 voix contre 16.

Le vote est encore pris sur l'item « Prison de Montréal, logement du géolier, \$4,000 » qui est adopté par 36 voix contre 17.

L'Orateur décide que la motion de M. Marchand n'est pas dans l'ordre parce qu'elle équivaut à prendre action sur un rapport qui ne peut pas être adopté avant d'avoir été deux jours sur la table de la Chambre.

M. TURGEON en appelle de la décision de l'Orateur, qui est maintenue par 36 voix contre 16.

Motion est de nouveau faite que la chambre se forme en comité des subsides.

M. TURGEON propose en amendement : « que la chambre, éclairée par les événements qui ont suivi la négociation du dernier emprunt consolidé, désire affirmer le principe de la compétition publique dans le placement des bons de la province sur le marché monétaire. »

M. FLYNN fait remarquer que cette motion n'est pas dans l'ordre, parce qu'elle est en contradiction d'une décision déjà rendue par la chambre au sujet de l'emprunt.

Après discussion, l'Orateur maintient l'objection.

M. GLADU en appelle de cette décision, qui est maintenue par 35 voix contre 18.

M. GIRARD (Rouville) propose la motion suivante qui est aussi rejetée.

Que tous les mots après que dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants :

« Que cette chambre est d'opinion que vu l'état des finances de la province, la création de la charge de greffier en loi dans le département des Terres de la Couronne, nécessitant une augmentation de dépense annuelle de \$1,200.00 n'était pas désirable. La résolution de M. Beaubien pour fixer à \$25 le minimum de l'impôt qui sera accordé à une cercle agricole, est adoptée. A 1.20 la Chambre s'ajourne. »

Dans 140 établissements, à Chicago, le nombre d'employés était de 53,455 le 1er octobre dernier. Avant la panique de l'année dernière, ou plutôt durant le mois de mai, les mêmes établissements employaient 69,024 ouvriers, quoique pendant les mois de juillet et août, considéré comme étant le temps où la dépression s'est fait le plus sentir, il n'y en avait que 38,905 qui travaillaient.

Un enlèvement extraordinaire

Un agent de police enlevé par les anarchistes

Londres, 11.—Les autorités sont occupées en ce moment à rechercher les auteurs d'un attentat anarchiste d'un nouveau genre. Un agent de la police secrète française, envoyé en mission spéciale à Londres, a été saisi par les anarchistes qui se sont emparés de sa personne et l'ont transporté dans un de leurs repaires où, par des menaces, ils l'ont forcé de révéler le but de son voyage à Londres. On croit que cette affaire donnera lieu à un échange de notes diplomatiques.

Voici les informations recueillies ce soir au sujet des mésaventures de l'agent de la police secrète française. Un jeune homme nommé Eugène, venant de Paris, arrivait à Londres au mois d'août dernier et s'installait en plein quartier anarchiste. Eugène semblait n'avoir que des ressources tout à fait insuffisantes. Après l'avoir nourri et vêtu, les anarchistes lui trouvèrent du travail. Au bout de quel-ques temps, ils n'avaient plus de secrets pour leur projet. Celui-ci professait leurs doctrines et assistait souvent aux conciliabules anarchistes.

Vers la fin de novembre, Eugène avait pris part à plusieurs réunions secrètes. C'est à ce moment que l'on s'aperçut que la police parisienne recevait une quantité d'informations sur les agissements des anarchistes réfugiés à Londres. Dans les commencements du mois de décembre, les soupçons se portèrent sur Eugène. Une lettre adressée à ce dernier par l'inspecteur de la sûreté André, et délivrée par erreur à un anarchiste anglais, confirma les craintes des compagnons. Vingt-quatre heures plus tard, une réunion spéciale avait lieu et, comme d'ordinaire, Eugène fut invité à s'y rendre. Il était à peine entré qu'il était saisi, garrotté et roué de coups ; plusieurs des anarchistes lui crachèrent au visage. Approchant un revolver de sa tempe et appuyant sur sa poitrine la pointe de leurs poignards, les compagnons donnèrent à Eugène dix minutes pour tout avouer.

Le malheureux déclara qu'il était l'un des agents de la sûreté les plus estimés par ses chefs, et qu'il était connu sous les noms de Cotin, Cuvilier et Cottance. Sur sa personne on trouva dans une poche secrète, un paquet de papiers provenant de la police. L'un de ces documents était une lettre de la préfecture de police donnant à l'agent l'ordre de surveiller les agissements d'une femme qui était sur le point de quitter Dieppe pour se rendre à Londres.

Quand l'agent eut répondu à toutes les questions des anarchistes, ceux-ci proposèrent d'abord de le tuer. Finalement on le chassa dans la rue en le prévenant qu'il serait assassiné s'il ne quittait Londres sur le champ. L'agent partit immédiatement pour Paris, et l'on croit qu'il s'engagera dans l'armée pour échapper à la vengeance des anarchistes. Les compagnons de Londres enverront le portrait d'Eugène à tous leurs amis dans les principales villes de France.

LE VOL DE BEDFORD

Sherbrooke, 11.—Quatre individus, résidents des Etats-Unis, actuellement en prison à Rutland, Vermont, pour s'être approprié une certaine somme d'argent dans le bureau de poste de Ticondora, état de New-York, sont fortement soupçonnés d'être les auteurs du vol commis le 21 novembre dernier, à la banque des Cantons de l'Est, à Bedford. Le conducteur John O'Day, du Vermont Central, a affirmé, après avoir vu la photographie des voleurs, que ceux-ci ressemblaient d'une manière frappante à quatre hommes qui avaient pris le train à Stanbridge, à deux milles de Bedford, le soir du vol.

Après leur procès à Rutland, les suspects seront extradés.

DEUX FOIS ENTERREE

Il y a quelques semaines, Madame Spicer, de Caughnawaga, mourait. Bien que catholique, elle fut inhumée dans un des cimetières protestants de Lachine.

Ainsi le voulaient les enfants qui appartiennent au protestantisme. Des amis de la défunte protestèrent, disant qu'elle était morte catholique, qu'elle devait reposer dans un cimetière catholique.

Ils sont venus consulter Mgr Fabre et Sa Grandeur ayant demandé aux tribunaux un permis d'exhumation, madame Spicer a été exhumée, du cimetière de Lachine et inhumée dans celui de Caughnawaga.

La défunte était née catholique. Plus tard elle passa au protestantisme, mais dernièrement elle tomba malade et, sur son lit de mort, elle abjura ses erreurs et mourut munie de tous les sacrements de l'Eglise catholique.

Assemblée législative

51ème session—81ème Parlement.

Résolutions concernant les chemins de fer

Séance de Vendredi, 11 janvier.

La séance s'ouvre à 4 heures. Après les affaires de routine, l'article suivant du budget supplémentaire est proposé : "Prêts aux Sœurs de la Charité, aide pour faire face aux dépenses encourues par les réparations et améliorations nécessaires à l'asile de Beauport, en vertu de l'ordre en conseil en date du 30 juillet 1894, \$25,000."

M. DÉCHÈNE présente une motion blâmant le gouvernement de sa politique au sujet de l'asile de Beauport. Il prétend que les Sœurs de la Charité n'avaient pas le droit, en vertu de la charte les constituant en corporation, de faire le contrat qu'elles ont fait, que les véritables propriétaires restent MM. Roy et Landry et que les réparations faites par le gouvernement sont un moyen indirect et irrégulier d'améliorer la propriété de ces messieurs.

L'amendement de M. Déchène a été rejeté par 36 voix contre 15.

M. TURGEON, également sans discours propose : "Que cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté mais qu'elle désire affermir, pour l'avenir, le principe de la compétition publique dans le placement des bons de la province sur les marchés monétaires."

L'hon. M. FLYNN dit que le gouvernement adopte le principe de la proposition mais l'amendement à la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides équivalant à une motion de non-confiance, il est obligé d'en demander le rejet.

La motion est rejetée par 36 voix contre 15.

M. DECHÈNE propose un nouvel amendement, accusant le gouvernement d'avoir distribué les fonds de colonisation dans l'intérêt du parti au pouvoir. Rejeté par 36 voix contre 15.

SEANCE DU SOIR

Quelques articles du budget sont adoptés sans discussion importante.

La Chambre se forme en comité sur la résolution suivante de l'honorable M. Beaubien :

PRIME POUR LA BETTERAVE

Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'accorder, durant les prochains douze mois, un bonus de cinquante centins par tonneau de betterave livrée à la fabrication aux cultivateurs qui recevront au moins \$4.50 par tonne de l'usine, pourvu que la somme totale accordée ne dépasse pas \$20,000."

M. GIRARD, député de Rouville, critique cette résolution. Il prétend que l'an dernier il a été payé \$14,000 de prime et qu'il n'est pas possible que le montant de betterave représenté par cette somme ait été fourni à l'usine de Berthier. D'après lui, la résolution, telle que rédigée, de manière à donner tout l'avantage au manufacturier au détriment du cultivateur, en lui permettant d'exploiter ce dernier.

M. MARION établit que l'argument de M. Girard est erroné, parce que les cultivateurs ont reçu le plein montant de la prime.

M. ALLARD démontre par les statistiques que la production de la betterave, l'an dernier, a monté au chiffre représenté par le gouvernement.

M. LUSSIER amuse la chambre à ses dépens durant quelque temps ; puis, sur une question de M. Marchand, M. Beaubien déclare que c'est la dernière année que cette prime sera payée. Il est probable que la production montera à 50,000 tonneaux. Comme cela formerait \$25,000 de prime, les fabricants s'engagent à payer la différence entre cette somme et le subside demandé à la chambre.

Après quelque autre discussion, la résolution est adoptée en bill basé sur cette résolution subit les trois lecteurs.

LES SUBSIDES AUX CHEMINS DE FER

L'hon. M. Nantel propose les résolutions suivantes relatives aux chemins de fer :

"Attendu que dans les circonstances actuelles il est impossible au gouvernement de cette province d'accorder de nouvelles subventions aux chemins de fer, mais qu'il est de l'intérêt général que certaines lignes soient terminées dans le plus délai, sans quoi les derniers qui y ont été employés ne produiront aucun résultat appréciable ; Attendu que les subsides non encore

périmés seraient plus avantageusement employés sur certains chemins de fer qui sont d'une importance générale, tels que les chemins de fer d'Ottawa et de la vallée de la Gatineau, de la rive Sud et du Grand Nord (relativement à Parry Sound) que sur d'autres, dont la construction pourrait être différée, — qu'il soit Résolu—1. Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de confirmer et ratifier les conventions qui pourront être faites, relativement à la disposition, des subsides, non périmés appartenant à ces compagnies, en la manière ci-après indiquée.

LE QUEBEC-MONTMORENCY-CHARLEVOIX

1. Si la compagnie du chemin de fer de Québec, Montmorency et Charlevoix renonce à la balance de son subside en terres et en argent qui est de la somme de trois cent deux mille quatre cents piastres (302,400), il lui sera alloué, par le gouvernement, une somme n'excédant pas cent mille piastres (100,000), pour mettre sa ligne en parfait état d'exploitation sur trente milles de longueur, à partir de son terminus à Québec, pourvu qu'elle érige, à son terminus dans la cité de Québec, une gare spacieuse et jugée convenable sous tous rapports, suivant les plans approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil, — la dite somme devant être employée uniquement pour le parachèvement de la dite ligne et pour la construction de la dite gare et devant être payée, suivant la valeur des travaux exécutés, sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement.

2. La renonciation à ce subside sera faite par le bureau de direction de la dite compagnie, ratifiée par les actionnaires et signifiée par acte notarié au commissaire des travaux publics.

LE CHEMIN DE PONTIAC

3. Si la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique renonce à la balance de son subside de cent soixante-douze mille neuf cent vingt piastres (\$172,920), il pourra lui être alloué par le gouvernement la somme de cent dix mille piastres (\$110,000), dont l'emploi sera réglé comme suit :

(a) Soixante mille piastres (\$60,000) pour acheter l'embranchement du Pacifique Canadien de Hull à Aylmer, aux termes et aux conditions fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui pourra donner mainlevée générale et finale de toute hypothèque, prétentions ou réclamations que la province peut avoir contre la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique sur le dit embranchement de Hull à Aylmer ;

(b) Trente mille piastres (\$30,000) pour continuer la ligne jusqu'à Hull-Est, où une gare, commune à ce chemin de fer et à celui d'Ottawa et de la Vallée de la Gatineau, doit être bâtie ;

(c) Vingt mille piastres (\$20,000) pour compléter la dernière section du soixantième au soixante-dixième mille, jusqu'à Waltham, près de Black River, dans le comté de Pontiac.

Le dit subside pourra être payé de temps à autre, sur le rapport de l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement pour ce qui concerne l'exécution des travaux à faire sur la dite ligne, tant pour la gare de Hull-Est que pour le reste du chemin, le tout à la satisfaction du lieutenant-gouverneur en conseil.

La dite renonciation devra être faite en observant les mêmes formalités que celles ci-dessus mentionnées relativement au subside de la compagnie Québec, Montmorency et Charlevoix.

LE CHEMIN DE FER DE LA RIVE SUD

Résolu—5. Qu'une somme de cinquante mille piastres (\$50,000), prise sur la balance des deux subsides ci-dessus, pourra être accordée par le lieutenant-gouverneur en conseil à la compagnie du chemin de fer de la rive Sud, ou à ses représentants, pour aider à la construction du pont sur la rivière Richelieu, dans les limites de la cité de Sorel, et que cette somme sera payée sur les estimés mensuels de l'ingénieur de la compagnie approuvés par l'ingénieur du gouvernement.

2. Que les travaux de construction du dit pont seront commencés dans les six mois qui suivront la fin de la présente session, poursuivis sans interruption et complétés le ou avant le premier janvier 1897.

3. Qu'à défaut par la dite compagnie de se conformer à cette condition, le dit subside pourra être transféré à toute autre compagnie qui démontrera au lieutenant-gouverneur en conseil qu'elle est en état de construire le dit pont ainsi qu'une ligne de chemin de fer entre Sorel et Lévis, à travers les comtés d'Yamaska, Nicolet, Lotbinière et Lévis jusqu'aux Chaudières pour faire raccordement à St-Joseph de Sorel avec le chemin de fer Montréal et Sorel, de manière à procurer à la rive sud du St-Laurent un service de chemin de fer direct depuis St-Lambert jusqu'à Lévis, vis-à-vis de Québec.

DELAIS PROLONGÉS

Résolu—6. Que le temps fixé pour terminer certains chemins de fer sera pro-

longé d'un an en faveur des compagnies suivantes, vu la preuve qu'elles ont fourni un état de leurs ressources au lieutenant-gouverneur en conseil :

- 1. La compagnie de chemin de fer de Colonisation du Lac Témiscamingue ;
2. La compagnie de Lotbinière & Mégantic ;
3. Les compagnies du Grand-Nord et des Basses-Laurentides ;
4. La compagnie de la Baie des Chaleurs ;
5. La compagnie du Québec Central ;
6. La compagnie de la Montagne d'Orford ;
7. La compagnie des Comtés-Unis ;
8. La compagnie de la Vallée-Est du Richelieu.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE DES CHALEURS

Résolu—7. Qu'attendu qu'en vertu d'un transport, par la compagnie de chemin de fer de la Baie des Chaleurs, d'une partie des subsides votés par la législature pour ce chemin, dûment notifié au gouvernement, la Banque d'Ontario a fait à la dite compagnie des avances afin de lui procurer les moyens d'exécuter ses travaux, et que, nonobstant la dite notification, la balance des subsides a été payée par le gouvernement d'alors à d'autres personnes, à l'exclusion de la réclamation de la dite Banque, tel que relaté dans l'ordre en conseil No. 80, du 11 février 1894, il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de payer à la dite Banque d'Ontario, à l'acquit de sa créance contre le gouvernement et pour le compte de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, une somme n'excédant pas vingt-huit mille cinq cent quarante-six piastres (\$28,546) avec intérêt à quatre pour cent du 30 novembre 1889 ; pourvu que cette somme et les intérêts sur icelle soient chargés à la dite compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, et que le recours du gouvernement contre la dite compagnie pour le recouvrement de la dite somme avec les intérêts soit spécialement réservé.

M. NANTEL explique longuement ces résolutions, donnant des détails sur chacune des compagnies y mentionnées. Les résolutions sont adoptées ainsi que divers bills et à 12.30 heures la chambre s'ajourne.

La dernière séance

Prorogation

La dernière séance de l'Assemblée législative a eu lieu samedi après-midi. M. Augé a protesté contre l'action du Conseil législatif, qui avait morcelé le bill de Montréal au point qu'il était méconnaissable. Puis il a proposé le renvoi à six mois, qui a été adopté.

Le bill du libelle par les journaux a aussi été tué au Conseil législatif, grâce à M. Gilman.

La prorogation des Chambres a eu lieu à 8 h. 30 avec le cérémonial ordinaire. La scène était remarquablement brillante dans la salle du Conseil législatif.

Son Honneur le lieutenant-gouverneur fit aux deux chambres le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil législatif, Messieurs de l'Assemblée législative,

En venant mettre un terme à vos travaux parlementaires, je désire vous offrir mes remerciements pour la diligence dont vous avez fait preuve dans l'exécution de vos devoirs publics.

Dans le cours de cette laborieuse session, plusieurs mesures importantes sont venues solliciter votre attention et ont été, de votre part, l'objet d'études approfondies.

J'ai surtout remarqué, avec satisfaction, que les grandes questions vitales auxquelles se rattachent si étroitement la prospérité et l'avenir de notre chère province, comme l'industrie agricole, le développement progressif de nos terres publiques et la conservation de nos ressources forestières, avaient occupé une large place dans vos délibérations. Le pays, j'en suis persuadé, ne pourra qu'applaudir aux patriotiques efforts de ses mandataires pour résoudre, dans son plus grand intérêt, des questions d'une nature parfois si complexe, et toujours si importantes au point de vue de leurs résultats.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous lui avez généreusement votés pour les différents services publics.

Honorables MM. du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

A cet instant où vous devez vous séparer pour rentrer dans vos foyers, je fais des vœux pour votre bonheur et je prie Dieu d'étendre sa protection sur vos familles et sur tous les habitants de notre fidèle et loyale province.

Alors l'hon. Orateur du Conseil Législatif dit :

Honorables MM. du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, que

cette législation soit prorogée jusqu'à vendredi, le vingt-deuxième jour de février prochain, pour être ici tenue ; et cette législation provinciale est en conséquence prorogée à vendredi, le vingt-deuxième jour de février prochain.

Les chambres sont alors prorogées.

A COUPS DE HACHE

Montréal, 15—Hier matin, un vieillard armé d'une hache tachetée de sang se présentait aux casernes centrales de la police et déclarait au lieutenant Bouthilier qu'il venait de surprendre sa femme en flagrant délit d'adultère, et qu'il les avait tués, elle et son amant.

Ce vieillard étrange, à mine renfrognée, déclara se nommer Joseph St-Arnaud. Il raconta qu'à son arrivée à la maison il surprit sa légitime dans la chambre avec un cocher de la rue St-Paul et qu'il fut tellement empoigné par la rage qu'il saisit une hache et les frappa tous deux pour les tuer.

On s'assura aussitôt de la personne de St-Arnaud et le détective Campeau, accompagné du constable Richard, se rendit dans la rue St-Louis sur ce qu'on pourrait appeler le théâtre du sinistre.

La femme de St-Arnaud et le platonique cocher gisaient, presque inanimés, l'un à côté de l'autre. Celle-ci avait le côté du crâne meurtri par un coup de hache et portait une sérieuse blessure. Celui-ci était plutôt étourdi qu'assommé.

On manda immédiatement deux voitures d'ambulance et on fit transporter les deux blessés à l'hôpital.

Ses blessures pansées, la femme de St-Arnaud put retourner chez elle ; mais le cocher dut rester à l'hôpital, car il était trop faible pour partir.

St-Arnaud est un barbon portant le faix de 63 hivers et, malheureusement pour lui, sa femme n'en était qu'à ses 22 printemps.

St-Arnaud a comparu ce matin devant le magistrat de police pour répondre à l'accusation de meurtre. Son procès est remis à mercredi.

Un gros procès

Montréal, 15—Une action en dommages au montant de \$10,000 pour rupture de promesse de mariage vient d'être intentée par Melle Georgiana Lalonde, de Saint-Polycarpe, contre M. H. Poirier, marchand-tailleur bien connu de cette ville.

Melle Lalonde fut si affectée par cette rupture de promesse de mariage qu'elle tomba malade et perdit la raison. Pour comble de malheur sa mère mourut de chagrin. Mlle Lalonde fut internée à l'asile de la Longue Pointe depuis le 28 novembre jusqu'à ses jours derniers.

Mort de M. Dennison

Le grand manufacturier de montres américain

William, Mass., 12—On annonce de Birmingham, Angleterre, la mort de M. Alvin L. Dennison, qui a été un des premiers manufacturiers de montres et d'horloges aux Etats-Unis.

M. Dennison a fondé la célèbre manufacture de montres Waltham, où l'on ne fabriquait au début que 5 montres par jour en employant 90 personnes.

Constructions maritimes

Deux steamers de mille pieds

Belfast, 15.—La Harland Ship Building Co, de cette ville, est en négociation avec une compagnie de construction maritime de Liverpool pour faire construire deux steamers de mille pieds de longueur, destiné à faire le service sur l'Atlantique.

LA CRISE A TERRENEUVE

On parle d'élections générales

St-Jean, Terre-Neuve, 15—Les partisans du gouvernement sont, en général, opposés à la nomination d'une commission royale.

On croit qu'un appel sans conditions sera fait au Canada ou à l'Angleterre sous peu.

Le gouvernement a voulu tenter des poursuites aux correspondants des journaux étrangers, mais sans succès.

Ceux-ci, disent presque tous les citoyens de Saint-Jean, ne pourront jamais décrire sous un jour assez sombre, l'étendue de la calamité et de la crise que subit en ce moment la colonie.

C'est demain que le gouvernement commencera l'enregistrement des billets de banque à raison de 80 p. c. pour la banque Union et 25 p. c. pour la banque Commerciale.

En général, à Terre-Neuve, l'on blâme le gouvernement de la triste situation financière de l'île et l'on parle de renversement et d'élections générales.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Changements parmi les représentants

Berlin, 15.—On croit, dans les sphères officielles, que plusieurs changements parmi les représentants de l'Allemagne à l'étranger sont imminents. Le comte de Munster est attendu ici. Il vient, dit-on, assister à la réunion du chapitre de l'Ordre de l'Aigle noir, mais le but véritable de son voyage est de consulter l'empereur au sujet des attaques de la presse parisienne contre l'ambassade allemande, attaques qui ont redoublé depuis l'affaire Dreyfus.

Bien que l'on ne parle pas ouvertement du rappel du comte de Munster, on sait que l'empereur n'est pas pleinement satisfait des déclarations de M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, au sujet des attaques de la presse française. Le scandale Dreyfus a déjà amené le rappel de M. Ressenmann, ambassadeur d'Italie. En laissant le poste de Paris vacant, on croit savoir que M. Crispien agit conformément aux vues du chancelier de Hohenzollern.

On dit qu'avant de quitter Paris, le comte de Munster a eu une entrevue avec M. Hanotaux au ministère des affaires étrangères. L'ambassadeur a déclaré qu'il ne pouvait supporter plus longtemps les diffamations de la presse et qu'il se verrait forcé de donner sa démission à moins que le gouvernement français n'intervint pour imposer silence aux journaux. M. Hanotaux a répondu au comte de Munster que le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de modérer le langage de la presse. L'ambassadeur d'Allemagne est surtout mécontent de ce que les journaux n'aient tenu aucun compte des déclarations officielles annonçant que l'ambassade allemande n'était nullement mêlée à l'affaire Dreyfus.

Le comte de Munster adressera à l'empereur pour savoir s'il doit, vu les circonstances, conserver son poste à Paris.

L'opinion publique en Allemagne est que l'empereur devrait accepter la démission du comte de Munster, et, à moins que les attaques de la presse française contre l'ambassade allemande ne cessent, laisser le poste de Paris vacant.

Les journaux allemands demandent qu'aucun ambassadeur ne soit envoyé à Paris avant que le gouvernement français n'ait montré qu'il est décidé à faire cesser la campagne de presse dirigée contre les représentants de l'Allemagne. La Gazette de Cologne dit : "Nous ne doutons pas que le gouvernement français n'ait sérieusement le désir de maintenir de bonnes relations avec l'Allemagne, mais il est nécessaire de demander avec instance que la personne de notre ambassadeur ne soit pas mise en jeu dans les scandales et la politique."

Aux personnes faibles de poitrine

On ne pourrait donner de meilleur conseil aux personnes faibles de poitrine que de se munir d'une bouteille de Beume Rhumal. Une cuillerée à thé prise avant de sortir au froid est un préventif sûr contre le rhume. 25 cts le flacon. En gros chez W. Brunet et Cie.

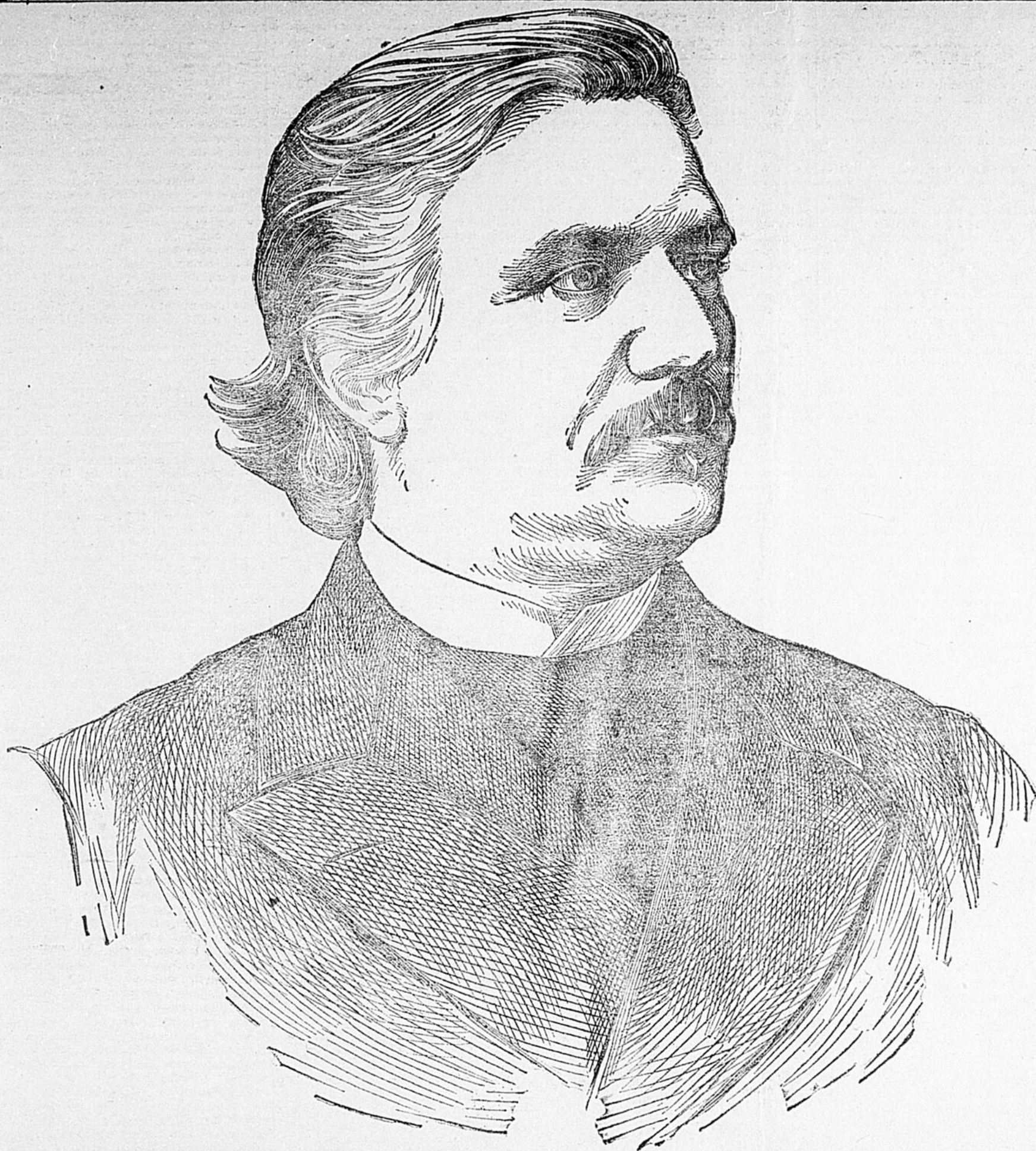
LE FONDS THOMPSON

Total jusqu'à ce jour : \$11,193

Jusqu'à ce jour, les souscriptions pour donner à lady Thompson un revenu qui lui permette de vivre selon les exigences de son rang s'élèvent à \$11,193, sans compter les \$5,000 de sir Donald Smith et \$2,500 de M. Ogilvie, qui ne passent pas par les mains du comité.

Voici la liste des donateurs :

- Sir M. Bowell, \$500 ; Sir A. P. Caron, \$500 ; Un ami, \$1,000 ; Geo. Goodwin, \$1,000 ; M. P. Davis, \$500 ; W. H. Davis, \$500 ; Hon. A. R. Angers, \$500 ; Sir Chas. Tupper, \$500 ; Sir Chas. Hibbert Tupper, \$500 ; O'Connor et Hogg, \$500 ; hon. J. C. Paterson, \$500 ; hon. J. A. Ouimet, \$500 ; Ahearn et Soper, \$200 ; J. M. McRae, \$200 ; hon. J. Costigan, \$200 ; hon. J. Haggart, \$250 ; J. Heney et Henry Smith, \$200 ; juge Burbridge, \$50 ; W. J. Poupore, \$100 ; R. J. Devlin, \$100 ; Mgr Duhamel, \$100 ; A. Ferguson, \$250 ; juge King, \$50 ; Dr Dawson, \$50 ; W. C. Edwards, \$200 ; C. Berkeley Powell, \$100 ; Geo. H. Perley, \$200 ; G. B. Pattee, \$100 ; Allan Gilmour, jr., \$100 ; R. W. Powell, M. P., \$10 ; R. Gill, \$10 ; col. Allan Gilmour, \$200 ; William Mackey, \$25 ; John David Windsor, \$100 ; C. A. Elliot, \$20 ; S. Fleming, \$100 ; G. W. Wicksteed, \$100 ; J. R. Booth, \$200 ; E. L. Newcombe, Q. C., \$25 ; M. McRae, \$1 ; J. F. Watters, \$10 ; département des Indiens, \$18.50 ; Dr G. M. Dawson, \$30 ; J. Christie, \$10 ; J. P. Crerar, \$5 ; W. R. Wright, \$1 ; Hawkesbury Lumber Co., \$50 ; D. McLaughlin, \$5 ; Chas. Cluthe, Toronto, \$5 ; Geo. J. B. Fraser, \$7.50 ; Alex. Fraser, \$100.



L'HON. J. A. CHAPLEAU,
LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

NOMINATIONS OFFICIELLES

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* contient, entre autres choses, les nominations suivantes :

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de révoquer la commission pour la décision sommaire des petites causes, en date du 10 janvier 1889, pour le canton de Compton, comté de Compton, et de nommer par commission en date du 3 janvier 1895, MM. James Doak, Jean-Baptiste-Moise St-Laurent, Georges Batchelder Bonaventure Robert, Edward Pender, Stephen Broderick Guy, Carr et Charles D. Leavitt, commissaire de la dite cour.

De révoquer la commission pour la décision sommaire des petites causes en date du 19 septembre 1887, pour la paroisse de Sainte-Philomène, comté de Châteauguay, et de nommer par commission en date du 3 janvier 1895, MM. Alexandre Reid, Jean Louis Thibert, François Labrie, Étienne Guérin, Ant. Poirier, Pierre Loisel et Mathieu Bannan, commissaire de la dite cour.

De nommer juges de paix : District d'Arthabaska — M. Hector Perrin, de St-Germain, comté de Portneuf.

! District de Montmagny—MM. Eusèbe Beaudry, médecin ; Philéas Gonthier, Michel Lacroix, fils ; Alfred Labrière et Abraham Lacroix, fils, tous de Saint-Raphaël, comté de Bellechasse.

District de Gaspé—Michael Walsh, de New-Richmond, comté de Bonaventure.

District de Montréal—Bernard Hébert,

cultivateur, de la paroisse de St-Constant, comté de Laprairie.

District de St-François — Napoléon Lemieux et Malcolm J. Smith, du village du Lac Mégantic (township Whitton) et John F. McIvor, du township Marston (P. O. Marston), comté de Compton.

Sous les roues d'une locomotive

On mande de Saint-Malo qu'un triste accident est arrivé à la gare de Dol, France.

Une machine rentrait au dépôt quand une femme âgée de soixante-dix ans, Mme Huot, de Pontorson, voulut traverser la voie devant la locomotive en marche ; le chef de gare, M. Senand, voyant le danger que courait la vieille femme, lui cria, mais inutilement, de se garer.

Cet homme courageux se précipita alors à son secours, mais l'un et l'autre tombèrent sous les roues de la machine.

M. Senand a eu les deux jambes broyées ; Mme Huot a une jambe coupée ; tous les deux ont été transportés à l'hospice.

Frapé par un bélier

Un nommé Louis Richard, domestique de M. Haskell, est mort à Derby Line, dans les circonstances suivantes : Il fut maille à partir avec un bélier qui le frappa un peu fort. De retour à la maison il fut pris de vomissements. Un médecin fut mandé, mais malgré ses soins, Richard empira et mourut en quelques jours. L'on fit l'autopsie de son cadavre et l'on découvrit que sa mort avait été causée par une rupture de la valve du cœur.

L'électricité à forte dose

Un sauvetage merveilleux

Un très curieux accident s'est produit avant-hier aux ateliers de réparation de la Compagnie des Tramways électriques, à Hochelaga.

Un ouvrier peintre du nom de Alex. Wilson travaillait à réparer la couverture d'un wagon lorsque le pied vint à lui manquer et, pour se rattraper, il empoigna un fil chargé.

Aussitôt il se trouva soulevé et suspendu, crispé sur le fil et les membres tordus dans d'atroces contorsions.

Par moment, il avait quelque repit et poussait de tels cris qu'on fit arrêter les machines croyant à un accident dans la chambre de machinerie.

Enfin Wilson parvint à se détacher et fut promptement relevé par le personnel accouru.

Il se remet aujourd'hui de la secousse, mais les ingénieurs-électriciens ne peuvent comprendre comment Wilson a pu échapper à la violence du choc. Ils considèrent son salut comme merveilleux.

Nouveaux régiments en Russie

Londres, 14.—Une dépêche de Moscou, Russie, dit que le ministre de la guerre de l'empire Russe a décidé de former sept régiments d'artillerie munis de mortiers de campagne ; ces régiments seront répartis dans les régions militaires de Kieff, Odessa, Saint-Petersbourg, Varsovie et Kharkoff.

La consommation guérie

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consommption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les affections des Pouxmons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Debilité Nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le désir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instruction pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionner ce journal.

W. A. NOYES,
820 Powers' Block, Rochester, N. Y.

Desastre maritime

Marseille, 14.—Le steamer français *Anais*, faisant le service entre ce port et Cette, a sombré pendant qu'il était en route pour Marseille, hier soir, et tout son équipage, qui se composait de 13 hommes, a péri.

Pris à temps, le *Beauve Rhumal* évite toutes les complications qui suivent ou accompagnent les désordres causés par le froid dans les pouxmons, les bronches et la gorge. Prix, 25 cents la bouteille. Dans tous les bonnes pharmacies.

LA DECOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

On sait depuis fort longtemps que les Scandinaves découvrirent l'Amérique cinq siècles avant Christophe Colomb ; des sagas islandaises content que Leif Ericson, fils du Viking Eric le Rouge, fut chassé de Norvège à la suite d'un meurtre, qu'il s'enfuit en Islande, que de là, il navigua jusqu'en Groënland et finit aux environs de l'an 1000, par toucher la côte américaine proprement dite. Des établissements normands furent créés en assez grand nombre dans le pays qui s'appelait alors le Vineland, et qu'on nomme aujourd'hui le Massachusetts. On retrouve parfois des vestiges de ces établissements, et il s'est constitué aux Etats-Unis une archéologie scandinave.

Le principal représentant de cette science était un professeur à l'Université d'Harvard, M. Horsford, qui avait, entre autres trouvailles, mis au jour les fondations d'une tour de pierre élevée par Leif Ericson à la place où il aborda. M. Horsford mourut il y a deux ans. Mais ses travaux eurent une continuation : ce fut sa plus jeune fille qui, poursuivant les fouilles entreprises par son père, vint de découvrir de grandes tables de pierre couvertes de caractères creusés au ciseau. Les savants américains s'accordent à reconnaître que ces pierres ne peuvent provenir des Indiens, et qu'il faut les attribuer aux Vikings. Mais ils sont jusqu'ici incapables de déchiffrer les signes mystérieux dont elles sont illustrées, et Miss Horsford vient de faire appel au plus renommé des archéologues danois, qui va prochainement traverser l'Atlantique pour étudier ces antiques inscriptions.

S'il parvient à les déchiffrer, il est probable qu'elles fourniront de précieux documents sur l'histoire, fort mal connue, des colonies scandinaves en Amérique. Mais y parviendra-t-il ?

Mgr LANGEVIN

La *Semaine Religieuse* confirme la nouvelle de la nomination du R. P. Langevin, O. M. I. au siège archiepiscopal de St-Boniface. L'archevêque élu n'a guère plus de 39 ans.

Par une coïncidence remarquable, le nouvel élu apprit sa nomination, à Winnipeg, le 2 janvier, jour où il célébrait la fête de son patron saint Adélaïde.

Les parents de Mgr Langevin célébreront leurs noces d'or, l'an prochain.

Horrible accident

Halifax, 15.—On rapporte qu'un nommé Bellefontaine est tombé du clocher d'une église à Chezzetcook-Est, comté d'Halifax ; la mort a été instantanée. Le malheureux était tombé d'une hauteur de cinquante à soixante pieds.

La pureté dans Ontario

Kingston après Ter-uto

Kingston, 15.—L'enquête municipale qui doit bientôt se faire, aura beaucoup plus de développements qu'on le croyait tout d'abord. Plusieurs citoyens étaient sous l'impression que le tout se résumerait à jeter de la lumière sur les accusations portées contre l'ancien échevin P. L. Snook. Une personne jusqu'à ce moment inconnue, rendra cette enquête très intéressante, en révélant aux juges certains péchés commis par les membres du conseil depuis quelques années.

Les Canadiens de Danielsonville

Ne veulent pas de prêtre irlandais

Fall River, Mass., 15.—Le rappel du curé canadien de Danielsonville, Corn., a suscité des difficultés parmi les fidèles de l'Eglise Catholique Romaine. La paroisse compte environ 4,000 membres et sur ce nombre environ 3,200 sont des Canadiens, et les autres sont Irlandais.

Un prêtre Irlandais est actuellement à la tête de cette paroisse et il s'entend mal avec nos compatriotes.

Les Canadiens de Danielsonville ont plusieurs fois fait appel à l'évêque diocésain de Hartford pour leur rendre justice et leur donner un prêtre de leur langue, mais ces appels réitérés ont été vains.

Jeudi soir de la semaine dernière, il y a eu une grande assemblée des Canadiens-français catholiques pour protester contre le déni de justice de l'évêque, et nos compatriotes ont alors décidé d'envoyer un délégué à Washington pour soumettre le cas à Mgr Satolli.

LES DEUX FRÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LE LIEUTENANT PHILIPPE

Justement la température baissait, le séjour de Saint-Colomban commençait à n'être plus agréable, et l'on pouvait commencer immédiatement les préparatifs de départ.

M. de Prabert était abasourdi de voir combien les dispositions de sa femme étaient conciliantes. Marguerite ne reconnaît plus sa tante. Philippe plaignait très sincèrement la pauvre femme, qui devait beaucoup souffrir dans sa coquetterie froissée, son amour-propre humilié, et qui ne cherchait pas à se venger par un secueil et des paroles facilement perfides. D'ailleurs, aucune effusion.

Puybarrau qui avait le sentiment des situations, et qui jugeait celle-là assez pénible, mit fin par quelques paroles banalement spirituelles. On sourit du bout des lèvres, et après salutations et compliments, l'ambassade se retira.

Philippe et Marguerite étaient, quand même, transportés de bonheur et d'espoir. Il leur était maintenant permis de se dire tout haut qu'ils s'adoraient et de former ensemble les plus enivrants projets. Bernard partageait leur joie ; et à les voir si jeunes, si beaux, si confiants dans l'avenir, l'ingénieur Puybarrau se riait à lui-même et tenait des propos qui n'avaient rien de commun avec le théorème de Bernouilli et les lois de Képler.

Nos quatre personnages revinrent causer sur la terrasse et bavardèrent avec le plus charmant abandon.

Le mariage aurait lieu à Paris sans tapage et sans éclat, mais avec toute la solennité, tout le luxe désirables. Philippe Dormelles qui serait à Grenoble dans trois jours, quatre au plus, demanderait bien vite un congé suffisant et rejoindrait aussitôt sa fiancée. Que de tracasseries, de courses et d'apprêts pour préparer le grand jour !... Mais aussi, comme on sera payé de ses peines, si tout se passe correctement, sans anicroches ni mécomptes !...

Et Mlle de Briais extrait dans les détails, exposait ses petites combinaisons, quêtant du regard l'approbation toujours prête de Philippe, si radieuse, si confiante dans sa joie naïve et pure, que M. de Prabert en était tout réchauffé et qu'un franc sourire parut plusieurs fois sur ses lèvres.

Vers quatre heures, le jeune officier prit congé de Bernard et de Puybarrau. — A demain, monsieur !... dit Marguerite en faisant une cérémonieuse révérence, car j'espère bien que vous ne manquerez pas de venir faire votre cour à mademoiselle votre fiancée !...

Et avec une légèreté d'oiseau elle s'enfuit, laissant Philippe tout déconcerté de son brusque départ, de la gaîté malicieuse de ses yeux et du rire mystérieux et provocateur de sa bouche.

Aussitôt qu'il fut seul, Martineau qui guettait le moment accourut.

— Si vous voulez faire votre petite commission à l'oncle, je puis vous conduire à sa chambre, mon lieutenant, je sais où... — Faisons vite.

— Seulement il y a un grand laquais qui s'embête à mourir devant la porte. C'est une façon de garde-maliade d'antichambre. L'imbécile n'a pas besoin de vous voir entrer. Je vais m'arranger de façon à l'éloigner cinq minutes.

Vous savez mon lieutenant, il est très fort, notre oncle Daniel, continua Martineau à voix basse. Personne ne l'a vu sortir cette nuit, ni ce matin. Ce diable de château, bâti sur de vieux plans moyenâgeux, doit avoir ses souterrains, ses issues secrètes... En somme, il serait bien difficile de faire la preuve juridique des deux attentats que nous savons certainement avoir été perpétrés par le petit vieux.

— Nous n'y songeons nullement. — Sans doute, sans doute, mais c'est égal.

— Que voulez-vous dire, maître Martineau ?

— Que c'est un peu... inquiétant d'avoir affaire à un citoyen qui prend si joliment toutes ses précautions.

— Bah ! qu'importe... dit Philippe avec un geste plein d'indifférence.

Il était si heureux si triomphant, qu'il ne voyait rien dans l'univers entier qui pût prévaloir contre tout le bonheur dont il venait d'être comblé en quelques heures.

— Ah ! bien !... Ah ! bien !... faisait Martineau en secouant sa tête glabre, si

cela n'importe pas, tout est pour le mieux mon lieutenant, dans le meilleur des mondes, comme disait le Pangloss de cet excellent Voltaire !... Fure cérémonie alors que le petit entretien que vous désirez avoir avec notre bon oncle Daniel ?

— Pure cérémonie, mon cher Martineau.

— Si nous reboussions chemin ? — Du tout. Un avertissement est bon à donner.

— Comme vous voudrez, mon lieutenant. Alors, permettez-moi de prendre les devants pour débarrasser l'antichambre de M. Hilson, — laquelle se trouve justement au bout de cette galerie, — du valet qui s'y tient en permanence par ordonnance du médecin, et qui s'y ennuie ferme, je vous assure !...

— Eaites. Martineau prit son air le plus naïf, enfonça son képi jusqu'au ras de ses longues oreilles, et trainant sur le tapis ses gobilots ferrés au bout de ses longues jambes, il s'avança dans la galerie, pendant que Philippe s'arrêtait devant une vitrine qui renfermait une très complète collection d'animaux naturalisés appartenant à la faune des Alpes.

Le dialogue entre Martineau et le valet fut assez court. Philippe comprit que son ordonnance se prétendait perdu dans les couloirs et escaliers du château et qu'il se proclamait incapable de retrouver son chemin tout seul. Il supplia donc son interlocuteur de la conduire jusqu'à l'office où l'attendait M. Auguste, le maître d'hôtel, en face d'une bonne bouteille de pale-ale que l'on partagerait assurément en trois bons bocks, appuyés de trois autres pour faire passer les premiers.

Le laquais, alléché par la perspective de boire un bon coup, convaincu par l'air ahuri et égaré de Martineau qu'on ne se moquait pas de lui, accepta de rendre le service demandé.

— Deux minutes seulement, mon bon monsieur.

— Bah ! cinq si vous voulez !... Pour à quoi je suis utile ici !...

Et ils s'en allèrent l'un derrière l'autre Martineau ne tarissant pas en remerciements et en exclamations sur l'immensité du château de Saint-Colomban.

Philippe s'élança aussitôt. En quelques secondes, il fut à l'extrémité de la galerie ; il traversa la pièce que venait de quitter le laquais, pousse une porte et se trouva dans la chambre où l'oncle Daniel était couché.

Celui-ci en le voyant entrer tout à coup, se leva à demi d'un mouvement automatique. Sa figure grimaçante devint livide, ses yeux s'arrondirent comme des yeux de hibou, se firent vacillants, s'emplirent de noirceurs et tout son être chétif, usé, vieillot, exprima une terreur folle, une angoisse éperdue.

Ses lèvres remuèrent, mais aucun son ne voulut sortir de sa gorge aplatie.

— Misérable !... dit Philippe, je sais ce que tu as fait cette nuit et ce matin. Je devrais t'étrangler comme un vil chien que tu es !... Tu viens-tu bien que ce que je te dis est le bien. Si jamais, entendis-tu, jamais tu tentes qu'une chose, si jamais tu dresses quelques lâches embûches contre Mlle Marguerite de Briais ou contre moi, j'enverrai au diable ton âme effroyable, moi-même, de cette main que voilà !... Tu as compris, Daniel Hilson ? Sur mon honneur d'officier, je jure que je te tuerais sans pitié ni remords !... Et maintenant, garde à toi !...

Et tournant les talons, Philippe Dormelles sortit de la chambre, tandis que l'oncle Daniel à demi mort d'épouvante s'affalait sous ses couvertures en poussant des petits glossements de poule étranglée.

Dans la cour du château, le lieutenant dut attendre quelques moments le fidèle Martineau qui tenait tête au maître d'hôtel dont il s'était précautionnement fait un ami, et au valet, sa victime, pas pressé du tout de rejoindre son poste.

Enfin, il parut.

— Nous pouvons partir, Martineau, c'est fait.

— Bien, mon lieutenant.

Ils remontèrent dans la voiture qui les avait amenés et ils quittèrent Saint-Colomban.

Philippe Dormelles était radieux. Toutes choses avait tourné au gré de ses desirs. Une seule petite ombre cependant à sa félicité sans bornes. Marguerite l'avait un peu brusquement quitté. Mais avec un joli sourire.

Enfin... Le chemin qu'ils suivaient formait d'abord une allée droite au travers d'un grand jardin à la française, puis se pliait en courbes molles pour gagner la plaine inférieure, dégageant peu à peu le monticule rocheux sur lequel le château était bâti. La terrasse naturelle ainsi formée à l'aplomb de la route n'était pas une des moindres beautés de Saint-Colomban.

Une branche de rose tomba soudain dans la voiture de Philippe.

Le jeune homme poussa un cri de surprise et leva les yeux.

Penchée sur la balustrade, à une vingtaine de mètres de hauteur, la fine silhouette de Marguerite de Briais.

— Halte ! commanda la jeune fille heureuse de la surprise qu'elle causait et riant à pleines lèvres.

Philippe était déjà à terre. Il allait se jeter sur la muraille de rochers et tenter de s'élever jusqu'à son sommet en s'accrochant aux maigres touffes de trèfles et d'ajoncs poussées dans les fissures d'une ravine.

Philippe ! cria-t-elle alarmée, je vous en supplie, abandonnez cette folle tentative ! Ce serait me faire repentir d'avoir voulu vous jeter un bonsoir moins somnolent et moins sec que celui de Saint-Colomban. Là ! Bien !... Soyez raisonnable et dites-moi quelque chose de très gentil... Vite !... Vite !... Il faut que je retourne tout de suite au château, c'est l'heure de la promenade de ma tante et je serais bien confuse si l'on s'apercevait de mon absence... — Alors, Dormelles dit gravement avec une ardente conviction :

— Je vous aime !...

Elle répondit de même :

— Philippe, je vous aime !...

Et tout aussitôt, avec un geste gracieux de la main, commença bien près de ses lèvres :

— Je me sauve. A demain. De bonne heure, n'est-ce pas ?

Et, sans attendre la réponse de son fiancé, elle s'envola comme une céleste apparition.

Lorsque Philippe se fut rendu maître du ravissement indescriptible dans lequel cette scène aussi rapide qu'imprévue l'avait plongé et qu'il eut repris sa place dans la voiture :

— Ah ! s'écria-t-il, que je suis heureux ! Cette journée est la plus belle, la plus radieuse de ma vie !...

Bien oui ! Bien oui ! mon lieutenant, fit Martineau avec un scepticisme qui n'eut pas de prise sur l'âme extasiée de Philippe, mais faut peut-être pas trop se fier à tout ce bonheur-là... Ça a trop bien marché pour qu'il n'y ait pas à craindre quelque retour du bâton !...

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE

LE SUPPLICE D'UN PERE

I

L'HOMME A LA BARBICHE

Environ trois semaines après les événements que nous venons de relater, Aurélien de Prabert arriva vers dix heures à la gare de Paris-Lyon, tout ému et étonné dans un magnifique pardessus de fourrures, muni d'une couverture de voyage, et demandant un billet de première classe pour la gare d'Issoire, ligne du Bourbonnais. On l'avertit que l'express n'allait pas tarder à se mettre en marche et il passa tout aussitôt sur le quai.

Comme il arrivait, le chef de service donna le coup de sifflet de départ et Aurélien se fit ouvrir le compartiment qui se trouvait devant lui. Il n'eut que le temps de monter en wagon. L'employé poussa la portière. Le train démarra.

Aurélien fit une moue très désagréable en constatant qu'il n'était pas seul dans son wagon.

Tout au fond de la voiture, adossé dans un coin, les pieds allongés sur la banquette qui lui faisait face, déjà enveloppé dans sa couverture, coiffé d'une casquette de voyage à visière, un homme de grande taille et de forte corpulence était installé. On n'apercevait de son visage que l'extrémité d'un nez aquilin, une lèvre supérieure sans moustaches et une longue barbiche grise.

Pas plus qu'Aurélien l'homme à la barbiche ne paraissait satisfait d'avoir un compagnon de voyage.

— Que diable emporte les intrus qui arrivent au dernier moment et qu'on ne peut éviter !... maugré-t-il.

Aurélien n'entendit pas. Il était d'ailleurs occupé à maugréer lui-même :

— Que le ciel patafole les généraux fourrés dans les coins et qu'on ne voit pas !... Ceci dit il s'installa dans l'angle de gauche parallèlement et à peu près de la même façon que le premier voyageur.

Le train roula prenant de l'allure.

Au bout de cinq à six minutes l'homme à la barbiche se leva, vint d'une enjambée jusqu'au milieu du compartiment, puis sans mot dire tira sur la lampe les deux demi-calottes d'étoffe brune destinée à intercepter ses rayons.

L'obscurité faite, il retourna s'asseoir à sa place et reprit son attitude première.

Aurélien s'irrita de cet acte, qui pourtant répondait à ses plus intimes desirs, lesquels étaient de ne pas se faire remarquer et de dormir si possible. En toute autre occurrence, il se fut levé à son tour et eût été débarrasser la lumière de ses enveloppes. Mais, reprimant un premier mouvement de colère, il se tint coi, se contentant de donner libre cours à sa mauvaise humeur ou des réflexions furieuses :

— Joli voisin que j'ai là ! Une brute américaine !... Ça se voit à sa lèvre rasée et à sa barbiche. Je vous demande un peu si on peut avoir des goûts aussi saugrenus !... Engager une querelle

avec un être semblable ? Ça ne m'avancerait à rien. Ces rustres-là se battent à coup de poing. Des poings énormes !... Autant se mesurer avec un hippopotame !... Et puis, refaire l'éducation d'un de bœufs ou d'un commissionnaire en pétrole, c'est une besogne que je vous laisse volontiers à d'autres. D'ailleurs j'ai bien d'autres chiens à tondre !...

Et, sur cette réflexion très sage, le jeune homme prit dans l'obscurité toutes ses dispositions pour dormir tranquille.

Néanmoins, à Montargis, où l'express a vingt minutes d'arrêt, il changea de compartiment.

La ligne est peu fréquentée à la saison d'automne et il n'eut que l'embaras du choix.

Seul, il gromelait légèrement et réfléchit beaucoup.

— Je doute, conclut-il, que ma promenade à Issoire, — très désagréable, très longue, très malcommode — vaille la peine du dérangement. Quand j'aurai lu l'acte de naissance de Philippe Dormelles, sur les registres mêmes de l'état civil, je n'en serai pas beaucoup plus avancé. Personne ne se souvient plus là-bas de l'histoire que Barillet raconte si bien et surtout fort à propos. Mais Danlel a peut-être raison. Il faut commencer par le commencement et prendre un point initial. Méthode scientifique. Va pour la méthode !... Il se secoua un peu et alluma un cigare.

— Fichus corvée quand même !... Ah ! il me paiera tout ça en bloc le lieutenant Philippe Dormelles !...

Il est joliment candide, monsieur mon rival !... continua-t-il. Parce que maman lui fait bonne figure, il croit que tout marche comme sur des roulettes ! Quelle déconvenue lorsque toutes nos petites combinaisons viendront à aboutir !

En attendant, j'avale des kilomètres en chemin de fer et je m'ennuie horriblement. Le jour ne viendra donc pas ?

Décidément j'eusse mieux fait de rester avec l'homme à la barbiche ! Je l'aurais fait enragier tout mon saoul, cela eût passé le temps !...

A Clermont-Ferrand, où l'on arrive vers huit heures du matin, Aurélien constata que l'homme à la barbiche, comme il disait, était toujours dans le train.

Il eut envie de lui adresser quelque impertinence à la table du buffet de la gare où ils déjeunèrent en hâte, mais il n'osa pas, tellement la physiologie du voyageur était imposante et résolue, tellement l'aspect de sa personne révélait la force physique au service d'un caractère peu endurant.

— Oh ! oh ! se dit Aurélien, j'ai mieux fait, je crois, de ne pas cohabiter avec ce buffle des pampas, l'inévitable querelle eût tourné à mon détriment et j'eusse passé par la portière !... Il ne faut, dit la sagesse des nations, agacer les ours que lorsqu'ils sont en cage !...

Ce fut dans ces dispositions d'esprit qu'Aurélien de Prabert continua son voyage.

En descendant sur le quai de la gare d'Issoire, il ne put retenir une exclamation de surprise.

L'homme à la barbiche descendait aussi.

— Est-ce un agent de la sûreté qui me file ?

Aurélien se répondit à lui-même : — Bah ! pourquoi faire ?... Tiens !... Tiens !... Cela devient curieux !...

Le voyageur en ce moment enveloppait Aurélien d'un regard soupçonneux et menaçant.

— Le monsieur n'a pas l'air enchanté de la coïncidence, se dit Aurélien. Est-ce qu'il aurait peur d'être filé lui ?... Ah ! si j'avais le temps comme je l'intriguerais !... Mais laissons-le à ses affaires et faisons les miennes.

Le jeune sortit de la gare et se mit en quête d'une voiture. Les loueurs ne sont pas nombreux à Issoire et il trouva difficilement à qui s'adresser.

Enfin, après avoir perdu un quart d'heure à errer dans les rues accidentées de la cité auvergnate, il découvrit la demeure de l'un des maîtres cochers de l'endroit.

Justement, au milieu d'une cour pavée de cailloux pointus, un homme en manches de chemise suait sang et eau à vouloir faire entrer dans les braucards trop étroits d'une calèche un grand limousin qui protestait à sa manière contre cette prétention exorbitante.

— Je veux une voiture tout de suite, mieux attelée que celle-ci, pour qu'on me conduise à Miramont-la-Montagne, dit Aurélien.

L'homme qui avait interrompu sa besogne pour regarder le nouvel arrivant, répondit en colère :

— Hé ! allez vous faire fiche... vous ! Je n'ai que cette calèche de disponible et elle est retenue !...

— Ah ! fit Aurélien très ennuyé.

— Ça vous contrarie ?

— Énormément.

— Sans doute car vous y perdez une course bien payée.

L'homme se gratta la tête :

— Dam ! si vous voulez vous entendre avec mon voyageur... La calèche vous tiendra bien tous les deux.

— Ah !... Il va donc à Miramont-la-

Montagne, votre voyageur ?...

— Oui.

— Un homme de haute taille, avec une grande barbiche grise ?...

— C'est ça. Vous le connaissez ?

— Du tout.

— Tiens se disait Aurélien *in petto*, l'aventure se corse !

— Dans dix minutes, poursuivait le loueur, il sera ici. " Le temps d'aller à la poste et de revenir " m'a-t-il dit. Si vous voulez ?...

— Non, mon brave. Décidément, non. Mais il y a vingt francs pour vous si vous voulez me dire où je trouverai un attelage capable de faire vivement la course de Miramont.

L'homme hésita quelques secondes. Il lui en coûtait beaucoup de désigner un confrère, un concurrent, mais la pièce d'or qui brillait aux yeux d'Aurélien était bien tentante et si facile à empocher !

Il y a Cavirol qui pourrait peut-être... — Est-ce loin d'ici ?

— Oh ! non. Cent pas. Vous montez, puis vous tournez à gauche.

— Merci.

Le jeune homme donna la pièce de vingt francs et se rendit en toute hâte à l'adresse indiquée.

Maître Cavirol avait deux chevaux et un bon vieux coupé, haut perché sur de gigantesques ressorts.

— Cent sous !... si vous êtes attelé dans cinq minutes.

Cavirol gagna les cent sous.

Une idée commençait à germer dans la cervelle d'Aurélien. Elle avait trait à son obstiné compagnon de voyage.

— Si c'était ça, disait-il en courant sur la route de Miramont, assez rudement secoué par les ressorts de sa voiture dont l'élasticité paraissait en raison inverse des dimensions, si c'était ça, c'est maman qui ne serait pas contente !... Moi, la rencontre m'amuserait assez !... Oh ! j'en aurai le cœur net et comme j'arriverai avant lui à Miramont, je vais l'observer d'assez près pour me former une conviction.

— Bah ! une mauvaise nuit passée en chemin de fer me donne des idées folles. L'homme à la barbiche n'est qu'un commissionnaire en salaisons qui a des affaires du côté de Miramont. Dans les montagnes, on doit dévorer beaucoup de ces horreurs-là !...

— Et puis, au diable j'aime pas à me creuser la tête, on verra bien... Aurélien fit son entrée à Miramont vers deux heures et demie de l'après-midi.

La maison commune, flanquée du groupe scolaire obligatoire, s'élève au milieu du bourg, dominant fastueusement une place plantée de tilleuls. Une ribambelle de gamins s'ébattaient sous les arbres avec des cris assourdissants, du quart d'heure de récréation qui coupe maintenant la classe en deux moitiés.

La calèche de Cavirol produisit sur cette marmaille un effet prodigieux. Les jeux s'interrompirent, les clameurs cessèrent, et tout ce petit monde, bouche bée et yeux écarquillés, se rangea sur le bord du trottoir pour admirer la belle équipage arrivant d'Issoire.

Cette réception flatteuse n'eut pas l'heur de plaire à Aurélien de Prabert. Il arrêta Cavirol, descendit de voiture et ordonna à son cocher d'aller l'attendre cent mètres plus loin à l'angle d'une rue.

Le jeune homme se dirigea à pieds vers la mairie. La porte était ouverte et dans la salle assez vaste que surveillait sévèrement le buste en plâtre de la République, coiffé du bonnet phrygien, l'instituteur de Miramont, en même temps secrétaire de la mairie, copiait un acte sur un gros registre :

— Pardon, monsieur, dit Aurélien, très poli, j'ai besoin d'un renseignement.

— A votre service, monsieur.

Je désire que vous me communiquiez le registre des naissances de l'année... 1861.

— Cela tombe à merveille, fit l'instituteur, je l'ai justement en main.

— Ah ! Fort bien. Il s'agit d'un acte concernant M. Philippe Dormelles.

— De mieux en mieux, et le maître d'école — un vieux ancien jeu tout à fait, rasé, une petite calotte noire sur l'occiput, se mit à rire discrètement sans bruit. Imaginez-vous, monsieur, que je suis en train de copier cet acte. M. Dormelles va se marier, paraît-il, et son père a fait demander pour lui cette pièce indispensable.

Aurélien se mordit les lèvres. Tout ce qui lui rappelait le projet d'union, ostensiblement accepté par tout le monde, de Philippe et de Marguerite, réveillait sa jalousie et ses colères.

— Montrez cet acte.

Le secrétaire tendit le registre.

La pièce en question était courte et banale. Il y était consigné que le 31 mars 1861, le garde forestier, Charles-Antoine Dormelles, s'était présenté accompagné de deux témoins à la mairie de Miramont, déclarant qu'un enfant du sexe masculin lui était né de son union légitime avec Marie-Jeanne Morin, lingère, auquel enfant il disait vouloir donner les prénoms de Philippe-Georges. En foi de quoi, le père, les témoins et le maire de la commune avaient signé après lecture.

Rien à retenir de cet acte, sinon que Philippe Dormelles ne descendait pas des Croisés : son père était garde, sa mère

Après un dernier salut à l'adresse d'Aurélien, le secrétaire ferma la porte.

— Je l'aurai donc toujours dans mes jambes, ce citoyen-là !... s'exclamait le jeune homme de Prabert.

Au lieu de se retirer, saisi par une impérieuse curiosité, il demeura devant la porte close, faisant semblant de lire la grande affiche blanche qui donnait l'ordre des appels, pour l'année 1891, des réservistes et des territoriaux, tâchant en réalité de surprendre quelques mots de ce qui se disait à l'intérieur.

L'huis avait quelque épaisseur et il entendait fort mal.

Il devina cependant que l'homme à la barbe était désireux, lui aussi, lui aussi de consulter les registres de l'état civil et qu'il s'intéressait de même à la naissance de Philippe Dormelles. C'était décidément plus qu'une simple coïncidence.

Une question qu'il entendit distinctement, parce qu'elle fut faite avec une hâte fébrile, une satisfaction joyeuse, fut celle-ci :

— Alors, vous savez où demeure M. Dormelles père ?

— Monsieur, répondit le secrétaire, je dois lui adresser cette copie à Bois-le-Roi, département de Seine-et-Marne.

Aurélien jugea qu'il ne pouvait rester plus longtemps devant l'affiche de convocation des territoriaux, les écoliers bouleversés par l'arrivée simultanée de deux voitures de la ville s'étaient attroupés et le regardait comme un événement.

Il rejoignit le coupé de Cavirol, se disant :

— Hé ! hé ! voilà l'idée qui me revient. Pourtant si c'était lui, pourquoi s'intéresserait-il à ce Philippe de malheur ?... Je n'y perds... Il y a là une énigme dont le mot ne me paraît pas facile à trouver... Parbleu ! si j'avais le toupet nécessaire, j'attendrais l'homme à la barbe à sa sortie de la mairie et je lui dirais carrément : " Dites donc, n'êtes-vous pas un certain Robert Duhesme, forçat évadé, qui a fait fortune en Amérique ? En ce cas, je suis votre neveu !... Touchez là mon oncle !

" Oui mais, il y a cent à parier que mon gracieux compagnon de route m'allongerait un coup de poing en pleine figure des les premiers mots de cette petite harangue.

" Et puis, à quoi vais-je penser ? J'ai décidément la cervelle à l'envers. Parce que l'homme en question a l'air de revenir d'Amérique, parce qu'il a un long nez aquilin et une barbe en pointe qui donne à sa figure quelque analogie d'aspect avec celle de M. de Prabert, mon imagination court la prétextaine !... Du calme, mon garçon, du calme !

" Et d'ailleurs, toutes les précautions n'ont-elles pas été prises pour que le héros de Miramont-la-Montagne ne remît pas les pieds en France !... C'est avec une véritable fureur que l'oncle Daniel et maman, — surtout maman, je ne la reconnais pas plus, elle si indolente et si peu taillée pour les longs efforts, — se sont opposés à l'embarquement de ce malheureux Robert Duhesme. S'il eût apporté la peste en France, une peste spéciale pour la famille de Prabert, on ne l'eût pas rejeté avec tant d'horreur.

" Maman s'est multipliée ; elle a acheté les hommes de la préfecture, elle a cajolé le préfet, le ministre, tout le gouvernement, et l'on a enjoint au citoyen de la libre Amérique de bien vouloir laisser l'Atlantique entre la France et lui ; sinon au bloc, réintégration du bague !... L'honneur, la sécurité de la famille de Prabert et un tas d'autres choses très convenables ne pouvaient tolérer la petite excursion de mon ancien forçat d'oncle !

" J'ai trouvé ça idiot, mais enfin, c'est fait tout de même. Et il faudrait que mon respectable parent fût bien aventureux pour négliger les avertissements qui lui ont été envoyés par le télégraphe, et il pourrait lui en cuire trop durement de les négliger. Donc mon obstiné compagnon de route n'est qu'un vulgaire marchand de lard trychlin ou de bœuf en conserves !

Et sur cette sage conclusion, Aurélien de Prabert se renversa sur les durs coussins de son coupé et se mit à siffloter le dernier refrain de café-concert que venait de créer la divette à la mode.

Il fut de retour à Issoire vers cinq heures. Pas de train direct pour Paris avant le lendemain matin.

— Ma foi ! pensait-il, je vais aller dîner et coucher à Clermont. La bonne ville d'Issoire ne me dit décidément rien.

Après une nuit de repos dans un hôtel de la capitale de l'Auvergne, le jeune homme se fit conduire à la gare et attendit l'express, commodément installé au buffet, en face d'une bavarole au chocolat.

Le hasard avait voulu qu'il choisît sa place tout près de la vitre extérieure. Le quai se profilait sous ses yeux, sillonné par des employés affairés qui s'agitaient dans la brume du matin.

L'express entra en gare.

La première personne que le jeune Aurélien aperçut penchée à la portière, inspectant le trottoir d'un regard investigateur, fut son Américain, l'homme à la barbe.

— Elle est trop forte, celle-là ! s'exclama Aurélien. Cet animal me poursuit comme un cauchemar ! Ah ! mais, je ne

suis pas curieux, mais je veux tout de même savoir quel est le nom de cet individu ? Le diable m'emporte si j'y entends malice au départ de Paris, mais à l'arrivée il n'en sera pas de même. Je vais te tenir à l'œil, mon camarade. On verra.

Le jeune homme jeta une pièce de monnaie sur la table et s'éloigna en toute hâte. Au lieu de franchir la porte qui donnait sur le quai, il gagna la sortie d'arrière, communiquant avec les salles de bagages, se faufila adroitement, et à la faveur du va-et-vient qui se produisait pour le changement des bouillottes, il s'installa, sans avoir été remarqué, dans l'un des compartiments du dernier wagon.

Il leva les glaces et tira les rideaux.

Une fois chez lui, à l'abri de toute indiscretion, il consulta son indicateur et sur une page de carnet écrivit vivement la dépêche suivante :

" Daniel Hilson, avenue des Champs Elysées, Paris.

" Attends moi au train de huit heures quinze, gare de Paris avec chef nouveau service. Besogne intéressante pour lui.

" AURÉLIEN "

Ceci fait, il déchira la feuille, ouvrit la portière du côté de l'entre-voie et fit signe à un employé :

— Cette dépêche au télégraphe. Recommandé. Faites vite et apportez-moi le récépissé.

Avec le texte du télégramme, il tendait une pièce d'or.

— Le surplus sera pour vous.

L'employé partit en courant de toutes ses jambes.

Il revint quelques secondes avant le départ du train, la monnaie dans une main, le récépissé dans l'autre.

— Bon. Merci, fit le jeune homme en prenant le petit carré de papier.

Puis il ferma la glace, laissant l'homme d'équipe heureux de l'aubaine, se confondant en salutations.

— Comme ça, se disait Aurélien pendant que l'express se mettait en marche, je suis sûr de mon affaire. En arrivant à Paris je désigne au mouchard que Daniel a pris au service de la maison de Prabert, en vue possible de Robert Duhesme, je lui désigne, dis-je, mon citoyen suspect. Il le file très facilement, — c'est un malin, on y a mis le prix, — et quelques heures plus tard je suis renseigné sur les tenants et les aboutissants du personnage.

Après l'élaboration de ce plan de campagne, Aurélien poussa un soupir de satisfaction. Il était très content de lui-même. Personne assurément n'eût, de manière plus intelligente, tiré parti de la situation.

Où cela le mènerait-il ? Peut-être à quelque précieux résultat.

En tous cas l'expérience servirait toujours à montrer qu'elle était réellement la capacité professionnelle de l'homme prêté par la préfecture.

— Oui, mais, pensa soudain l'héritier de Bernard de Prabert, il faut pour la réussite de ce beau projet que mon pelerin de Miramont-la-Montagne ne me fausse pas compagnie en route !... Sans cela toute ma stratégie est perdue !... S'il allait descendre à quelque une des trop nombreuses stations que cet express... complaisant honore d'un arrêt ?...

Cette pensée fut très désagréable au petit jeune homme. S'il ne voulait pas perdre le fruit de ses premières manœuvres, s'il voulait contenter sa curiosité, il lui fallait *besogner* lui-même et faire le mouchard derrière un rideau à chaque gare desservie par le train. Corvée désagréable !... Détestable journée en perspective !...

Moitié par entêtement, moitié par une sorte d'avidité instinctive, Aurélien accepta ce rôle et le remplit en conscience.

Mais ni à Saint-Germain-des-Fossés, ni à Moulins, ni à Nevers, ni à Cosne, ni à Montargis, ni à Moret, ni à Fontainebleau, l'homme à la barbe ne descendit de son wagon pour ne plus y remonter. Evidemment il revenait à Paris, son point de départ. Tout était pour le mieux.

Sept heures moins douze minutes au départ de Fontainebleau. La nuit, si prompt à descendre au milieu d'octobre, couvrait déjà la campagne. Le service se faisait aux lanternes. Plus que deux arrêts avant Paris : la station secondaire de Bois-le-Roi favorisée spécialement d'un train d'allure rapide matin et soir, puis Melun.

— Encore une centaine de minutes, se disait Aurélien en baillant. Vraiment, la délivrance n'arrivera pas trop tôt. Je suis moulu, brisé, anéanti.

Il fut surpris par la halte brusque du train à la station de Bois-le-Roi. — En parcourant l'horaire, cet arrêt exceptionnel d'une seule minute lui avait échappé.

— Qu'est-ce qu'il y a ? fit-il en s'approchant de la portière.

— C'était un arrêt régulier, en pleine gare.

— Tonnerre du ciel ! cria Aurélien, mon Américain est descendu !...

Et en effet sur le quai, à la lueur des lampes à réflecteur qui éclairait la gare, se profilait la haute et massive silhouette de l'homme à la barbe.

Déjà le coup de sifflet du chef de gare retentissait, puis aussitôt le son de flûte plaintif du conducteur, puis le cri strident

de la locomotive et le train démarra.

Aurélien avait saisi son sac de voyage ouvert la portière du côté opposé à la gare et sauta sur la ligne. Heureusement pour lui aucun train ne venait en sens inverse. Il laissa filer l'express, puis lentement, en se tournant le plus possible dans l'ombre, il quitta la voie et monta sur le quai.

L'Américain causait avec l'employé chargé de recueillir les billets. Aurélien écouta.

— Alors vous dites ? demandait le voyageur.

— Vous allez passer sous le pont à quelques pas d'ici, tourner à droite, suivre la route jusqu'à l'église, seule avec la mairie au milieu de la plaine, traverser le vieux cimetière, passer une seconde fois sous le chemin de fer, au pont des Petits-Prés, remonter tout droit par un sentier à travers champs. La première maison est celle de M. Dormelles. Pas à se tromper. Elle est toute seule. A cent mètres en avant des autres.

— Bien. Merci.

Et l'Américain ayant récompensé comme il convenait tant de bonne volonté et d'exactitude dans le renseignement, quitta la gare et s'enfonça dans la nuit d'un grand pas régulier et ferme.

Aurélien se présenta à son tour devant l'employé surpris qui croyait bien n'avoir vu qu'un seul voyageur. Mais on peut se tromper, surtout à la lueur douteuse des mèches à pétrole.

Le jeune homme s'informa à quelle heure il aurait un nouveau train pour Paris.

— A neuf heures.

— Bon. J'ai presque deux heures devant moi. Je reprendrai mon nécessaire de voyage en partant, serre-moi cela.

Et léger, excité, un peu ému, il s'élança sur les traces de l'Américain.

La nuit était assez noire pour qu'il ne distinguât pas à cent mètres la stature athlétique de celui qu'il filait avec ardeur et l'émotion d'un policier amateur et novice, mais il entendait distinctement, dans le grand calme des bois et des champs, sonner ses pas sur la route ferrée. D'ailleurs ne connaissait-il pas l'itinéraire dans tous les détails ?

L'Américain ne se méfiait aucunement il allait droit son chemin. Peut-être ses pensées intimes ne lui laissaient-elle guère le loisir de s'occuper des choses extérieures et se croyait-il en complète sécurité au milieu des terres de ce village, — bruyant, animé lors de la belle saison quand sa population est triplée par l'afflux des amateurs de saine nature, mais silencieux et paisible dès la chute des feuilles ?

On ne rencontra personne sur le chemin. De jeunes garçons essayaient au lointain de soulever dans un clairon faux des marches militaires. Poésie de rencontre sans doute, mais qui cadrait bien avec cette soirée obscure, maussade, froide, la note qui revenait le plus, c'était celle, très mélancolique, très triste, de l'extinction des feux, avec sa dominante indéfiniment prolongée.

Arrivé à cent pas de la maison exactement indiquée par l'employé de la gare, et que désignait une lumière derrière une vitre, Aurélien s'arrêta.

Il avait entendu les abois du chien, puis la lumière avait bougé de place, des voix avaient échangé des questions et des réponses brèves, puis tout était rentré dans l'ordre et le silence s'était fait de nouveau.

— Mon Américain a été recueilli, se dit Aurélien.

Il est entré. Avançons.

Le jeune homme parvint sans encombre jusque devant la maisonnette. Il reconnut qu'elle était bâtie dans un modeste terrain enclos d'un grillage de fil de fer solidement maintenu par de forts pieux.

La fenêtre éclairée se trouvait à une dizaine de mètres en deça du grillage. L'espace intermédiaire paraissait occupé par des massifs de fleurs déjà flétries par les premières gelées, et de petites allées sablées contournaient.

— Bien oui, se disait Aurélien, il doit se dire à quelques pas de moi, j'imagine, des choses intéressantes. Mais voilà, faudrait les entendre...

Il hésita quelque secondes.

— Si j'osais ?...

Et un léger tremblement parcourait sa chair malgré le chaud pardessus dont il était couvert.

— Bast !... finit-il par dire, si je suis surpris, on ne me mangera pas après tout !... Une aventure commencée si bien, conduite avec tant d'art et tant de bonheur finirait en queue de poisson ? Je ne pourrais pas faire la pige au mouchard de l'oncle Daniel ?... C'est pas pour rien que je suis entêté et que je me serais rompu les os pour ne pas déborder d'un caprice ou d'une curiosité !... Allons du courage !...

Et résolument il s'approcha de la porte grillagée qui fermait l'enclos, constata qu'elle n'était fermée qu'au loquet, il souleva délicatement celui-ci, poussa le battant mobile et ayant bien soin de le laisser large ouvert derrière lui, il s'introduisit dans la propriété.

Sur la pointe des pieds, il se dirigea vers la fenêtre où la lumière et un bruit de voix de plus en plus distinct l'attiraient. Justement un apprentis qui ser-

vait de cabane à lapins formait avec le pignon de la maison un renforcement qui lui offrait une cachette propice. Il s'y glissa.

Puis se penchant un peu en avançant précautionnement la tête il regarda.

Une cuisine assez vaste et très propre, éclairée par une lampe à abat-jour. Au milieu de la pièce, une table dressée, deux couverts, une soupière découverte et fumante. Le dîner des Dormelles avait été sans doute interrompu par l'arrivée de l'étranger.

Celui-ci était assis et tournait le dos.

Dormelles et sa femme, assis également, se trouvaient en face, éclairés à plein par la lampe.

Petit de taille, trapu, vigoureux, une moustache grise assez mince coupant sa figure brune, hâlée, avec un air de rude franchise, un caractère d'honnêteté invétérée, tel était le père du lieutenant Philippe.

Marie-Jeanne, la mère, était d'une taille plus élevée, mince, le visage d'une pâleur blanche illuminé par des yeux vifs et brillants, elle praisait d'une santé délicate, mais l'énergie de l'âme devait chez elle suppléer à la faiblesse du corps.

En ce moment, l'étranger disait d'une voix sourde :

— Vous ne me reconnaissez pas ?

— Non monsieur, répondit nettement Dormelles.

Marie-Jeanne dévisageait le nouveau venu et un sentiment d'inquiétude envahissait peu à peu ses traits expressifs.

— Souvenez-vous de la terrible nuit du 18 janvier 1884 !...

— Mon Dieu !... cria Dormelles. Vous êtes l'homme ?

— Oui.

— Celui que poursuivait les gendarmes ?

— Oui.

— Qui portait un petit enfant dans ses bras ?...

— Oui.

— Vous êtes... ?

— Une angoisse qui serrait le vieux garde à la gorge l'empêchait d'articuler les mots.

— Oui, oui, oui, acheva le voyageur d'une voix ferme et triste, je suis Robert Duhesme, le meurtrier, l'ancien forçat !...

Ah ! fit Aurélien qui ne perdait pas un mot de ce rapide dialogue, mon flair ne m'avait pas trompé, c'était la voix du sang qui me murmurait des choses à l'oreille !... Voici mon oncle, mon cher oncle d'Amérique !...

Il y avait eu dans la maison un moment de stupeur.

Soudain Mme Dormelles, dont la pâleur avait encore augmenté, dont les yeux brillaient largement, se leva d'un mouvement fébrile, et menaçante, marcha sur Robert Duhesme.

— Que venez-vous faire ici ?... cria-t-elle avec une sauvage énergie.

Le chien de Dormelles, un griffon à poils rudes, qui depuis quelques minutes grondait sourdement, éclata en abois furieux.

Robert Duhesme était levé, pâle, douloureusement ému. Il balbutiait des paroles qu'on entendait pas.

Le chien aboyait sans discontinuer au pied de la fenêtre.

— Tais-toi, Roland, silence !... disait Dormelles en s'efforçant de le calmer.

Roland ne se taisait pas.

Alors le garde prit l'animal, le trainait jusqu'à la porte et le mit en dehors.

Le chien s'élança, continuant d'aboyer fit le tour de la maison et tout à coup se dressa devant Aurélien de Prabert, reconnu le long de la muraille et fort désagréablement surpris par cette attaque inattendue.

Roland n'était pas de forte taille, mais il avait bonne gueule, paraissait d'un caractère fort peu accommodant. Ramassé sur son train de derrière, prêt à bondir, il montrait deux paires de crocs d'une respectable longueur furieusement entrechoqués à chaque coup de gosier.

— En voilà une sale bête !... fit le jeune homme effrayé. C'est à moi qu'il en avait !... Et bien ! je suis dans une jolie situation !... Il fait un train d'enfer et son maître va sûrement venir !...

Et comme le chien se rapprochait de plus en plus, il voulut l'éloigné en lui lançant un coup de pied. Mais la bonne bête se déroba, fit un saut de côté, et, ripostant par une attaque à fond, se jeta sur Aurélien et le mordit à la cuisse.

Le jeune homme eut un cri de douleur et de rage :

— Ah ! maudit chien ! Si j'avais seulement une canne, un bâton pour me défendre !

Il avait bien sur lui un revolver de poche, mais ce n'était pas le moment de s'en servir. La position était intenable... Il fallait avant tout sortir de l'enclos. Quel dommage de s'en aller ainsi, à la minute même où il allait apprendre quelque secret, — il en avait l'intime conviction, — lui donnant barre sur son rival et lui permettant peut-être de faire rompre le mariage imminent de Philippe et de Marguerite !... C'était jouer de malheur !... Tout avait été si bien jusqu'à là !...

Et sa colère et ses regrets étaient plus cuisants que la déchirure faite dans sa chair par les crocs de Roland.

Et il était toujours là, le maudit chien, toujours déterminé, toujours menaçant, toujours hurlant.

Lui faisant face, Aurélien glissa le long de la muraille, s'éloignant de la fenêtre, battant en retraite de façon pitoyable, fou de rage et d'humiliation.

— Cochon de chien !... Rossard ! Cabot de malheur ! en lâchant de garantes ses jambes de nouvelles mesures. Ça ne vaut pas quat'sous et ça vous empêche d'apprendre des choses qu'on paierait d'une fortune !... Ah ! si je l'attrape en dehors de la clôture, sale roquet, ton affaire est claire !... Tiens, voilà pour toi !...

Un coup de pied mieux dirigé que le premier atteignit le chien en plein museau. Le pauvre Roland recula avec une plainte sourde suivie de cris de douleur très aigus, puis la colère, le désir de vengeance de l'animal battu, le précipitèrent de nouveau sur son adversaire.

Heureusement pour celui-ci qu'il avait atteint la porte d'entrée et qu'il put retirer à temps sur lui le ventrail grillagé.

Aurélien avait au poing son revolver tout armé, maintenant résolu à tirer sur le chien s'il le poursuivait dans les champs.

Certes, Roland pouvait d'un bond sauter par dessus la clôture et poursuivre son ennemi, mais l'intelligent animal semblait connaître la limite de ses droits : prêts au corps à corps dans l'intérieur de la propriété de son maître, il n'avait pour l'instrus reconduit et maintenant sur le chemin de tout le monde que des menaces, des abois, des sauts désordonnés tout le long de la palissade.

Aurélien dévorant sa fureur, honteux de sa déconvenue, demeura quelques minutes à rôder autour de la maison. Il se plaça dans l'axe de la fenêtre et tâcha de deviner à l'attitude et aux gestes ce que disaient les personnages dont la voix ne parvenait plus jusqu'à lui.

D'ailleurs la scène dont il connaissait le début et qui s'annonçait comme violente, paraissait, au contraire, avoir perdu tout caractère passionné. Comment ? Pourquoi ?

Robert Duhesme, Dormelles et Marie-Jeanne, autant qu'il en pouvait juger à travers les treillages et les arbustes, étaient assis et causaient paisiblement ou à peu près.

Mais le maudit chien, au rebours de ses maîtres, ne se calmait aucunement. Ses aboiements avaient dans tous la nuit des intensités effrayantes. Tous les échos de la forêt semblaient lui répondre à la fois. Les bruits du village s'étaient tus, le clairon lui-même avait lassé les jeunes lèvres inhabiles qui le tourmentaient, et c'était dans tout l'espace un silence pesant et suggestif que troublait, seule et formidablement, la voix de Roland.

Il fallait que chez Dormelles on fût bien occupé pour que le garde ne vint pas reconnaître la cause des fureurs de son chien. Cela ne pouvait durer. Evidemment on allait sortir et se rendre compte.

Alors Aurélien jugea que son expédition était terminée ; il ne saurait rien cette fois, du secret qu'il présentait et il n'avait qu'à s'en aller.

Il reprit donc, dans la nuit, le sentier qui se dirigeait vers la gare. Sa morsure, maintenant refroidie, le faisait horriblement souffrir, — lui qui ne connaissait pas la douleur physique, — et ce fut en traînant la jambe, en jurant et en se lamentant à chaque faux pas qu'il atteignit la station.

Il espérait jusqu'au dernier moment que Robert Duhesme rentrerait à Paris par le même train que lui. Mais cet espoir fut déçu.

— C'est égal, maugréait-il, en montant péniblement dans son compartiment, nous tenons une piste sérieuse, et Daniel en fera son affaire. Nous n'avons pas fini de rire. Ça ne fait même que commencer !...

II

L'ENFANT

— Que venez-vous faire ici ? — s'était écriée Mme Dormelles, en s'élançant menaçante, les traits angoissés, vers celui qui venait de dire avec une douloureuse franchise : " Je suis Robert Duhesme, le meurtrier, l'ancien forçat !..."

Les aboiements du chien qui avait écarté la présence d'Aurélien derrière la fenêtre empêchèrent d'entendre la réponse troublée, balbutiante de Robert.

Mais lorsque Dormelles eut ouvert la porte au fidèle gardien, ainsi que nous l'avons précédemment rapporté, il revint en toute hâte, ému lui aussi, inquiet, le geste brusque.

— Oui, que venez-vous faire ici ?... répéta-t-il.

— Oh ! mes amis, s'écria Robert avec une infinie tristesse, je vous en supplie, ne vous méprenez pas sur mes intentions. Je ne suis en France que pour quelques jours. Jamais plus vous me reverrez... Je viens seulement vous demander la grâce de parler de lui quelques instants avec vous.

— Mais vous avez juré que vous ne paraîtriez jamais devant nous ?...

— J'ai voulu mourir. Par deux fois, la mort n'a pas voulu de moi.

— Qu'importe vous êtes mort pour nous !...

— Vous savez bien, dit avec force Mme

